

- Lettre non datée de L. Tronchin à J. F. Ostervald.

En réponse à la lettre d'Ostervald du 10 janvier 1704.

Inventaire : critique des Essais liturgiques de Mr. Jaquelot. Critique de la liturgie-(réformée) de France et celle de l'anglicane.- Celle de Neuchâtel ne doit pas encore être imprimée pour des raisons pertinentes.- Ostervald s'étonne des difficultés liturgiques de Genève.- Nouvelles de Londres: Tronchin reçu par l'*Illustre Société Royale de Londres*.- La liturgie des prières du samedi soir de Neuchâtel et le catéchisme imprimés à Londres par Lucas.- Zurich demande que le catéchisme et la nouvelle liturgie de Neuchâtel soient traduits et imprimés en allemand (un traducteur anonyme prépare déjà une version du catéchisme).- Le *Te Deum* de Berlin et la versification de l'abbé Tes~~tu~~ .- Les premières contestations violentes des Valanginois.- Les raisons du rappel à Paris de Mme de Nemours.- Identité de l'évêque Ursinus de Berlin.

P.S. Faux bruits à Genève concernant le refus des innovations neuchâteloises.-Question : peut-on permettre les mariages hors de la paroisse dont on relève ?

-Lettre de J.F. Ostervald à L. Tronchin, du 16 janvier 1704

Original autographe - BPU Genève - Archives Tronchin, vol.52 p,82

Inventaire : félicitations pour la nomination de Conseiller de la République d'Antoine Tronchin, fils de L. Tronchin.- Berlin est toujours décidée à réviser le culte réformé.- Les Essais de Mr. Jaquelot.- Mr. Bachelin est décédé.- Le rappel de Madame de Nemours à Versailles fait jaser.

Monsieur et très honoré Père,

La nouvelle de l'élection de Monsieur votre fils à la charge de Conseiller de votre République me cause tant de joye, que je ne sçauois m'empescher de vous faire connoistre combien j'y prens de part. Il me semble mesme, Monsieur, que je dois m'y intéresser plus qu'aucun autre, puisque vous et Monsieur votre fils avés tant de bonté pour moy et que vous me taités comme si j'estois enfant de la maison. Je conçois, Monsieur et très honoré Père, que vous devés avoir beaucoup de contentement de voir un fils que vous chérissés si tendrement, élevé à cet employ. Je prie Dieu de tout mon cœur que vus le voyiés dans ce poste pendant plusieurs années, et que vous ayés la consolation d'estre témoin de la manière dont il exercera cet employ et des avantages qu'il procurera infailliblement à l'Eglise et à la Patrie, ayant autant de mérite que de probité qu'il a.

Par des lettres venues de Berlin, j'apprens que le Roy de Prusse a toujours fort à cœur de faire réformer le culte des Eglises Réformées, et d'introduire, premièrement dans sa Chapelle, et ensuite dans toutes les Eglises allemandes une liturgie semblable à celle d'Angleterre.

Mr. Jaquelot a fait imprimer, par ordre du Roy, quelques Essais qu'il a fait sur le culte. Je les ay receus de Mr. Ancillon, et n'ay pas encore eu le tems de les examiner. Ce sont des méditations sur des matières de Religion, auxquelles sont jointes quelques prières. Si je sçavois que vous souhaitassés de les voir, je vous les enverrois par quelque commodité.

Mr. Bancelin, le père, est mort.

On a fait icy des réjouissances sur le rappel de notre Princesse à Paris. Quelques personnes crurent d'abord que ce rappel estoit mystérieux et qu'on vouloit engager Madame à faire quelque chose au préjudice des droits de l'Etat, mais on nous a fort assuré qu'il n'y avoit rien de semblable, et je le crois en effet ainsi.

Mes Collègues vous assurent, Monsieur, de leurs très humbles respects et prient toujours Dieu pour vostre conservation. C'est là le sujet des prières que je fais tous les jours. Je vous demande le secours des vostres et vostre bénédiction, et je suis avec un profond respect,

Monsieur et très honoré Père,  
vostre très humble et très obéissant serviteur  
*signée* :J.F. Ostervald

Voicy ce qu'on m'a écrit de Mr. Sterki de Berlin. Mr Sterki ne fait rien icy. Il a songé à se procurer un établissement. Il l'a, il est content et il presche à son aise. Mais pour la réunion ce n'estoit qu'un prétexte, il n'y songe plus. Aussy estait-il peu propre. On n'en a pas icy une haute idée. Il n'est pas bien avec l'Evesque. Il n'a pas voulu qu'il fasse la Dédicace de l'Eglise où il presche, et il s'est soustrait à sa juridiction.

---

- Lettre non datée, de L. Tronchin à J.F. Ostervald,

Original autographe - BPU Genève - Archives Tronchin, vol.52 p.84.

Inventaire: Remerciements à Ostervald d'avoir applaudi la nomination du fils de L. Tronchin, comme *Conseiller (d'Etat à Genève)*. Mr. Lenfant, ministre à Berlin s'étonne de la critique de Tronchin sur la liturgie des Eglises Réformées de France. Tronchin veut bien en parler, mais non de celle (qu'avec Ostervald) il adresse à l'anglicane. -Tronchin demande à lire les Essays de Mr. Jaquelot, théologien réformé français passé au service du Roi de Prusse.- Tronchin s'étonne des réjouissances célébrées à Neuchâtel à l'occasion du mariage de Melle de Soisson avec Mr. de Soubise.- Tronchin demande qui est l'Evêque évangélique dont se plaint Mr. Sterki à Berlin.- Nouvelle correction des Psaumes suggérée par Ostervald.- L'opposition aux nouvelles institutions neuchâteloises ne désarme pas.

Monsieur et très cher frère,

Il y a si longtems que je ne vous ay pas écrit, que je ne sçais par où commencer. Il est bien juste que je vous en demande pardon, et que ma première pensée soit de vous rendre de très humbles actions de grâces, comme je fais, avec beaucoup de reconnaissance de la peine que vous prenés à l'establissement de mon fils dans la charge de Conseiller. Je vous avoué que je ne pouvais pas avoir une plus sensible joye pour les affaires du monde, et que je me sens obligé à ceux qui ont la bonté de s'y intéresser, en quoy je vous mets dans le premier rang, connaissant vostre générosité et la sincérité de vostre amitié. Vous pouvés bien juger que si cet emploi luy donnoit occasion de vous estre utile, il ne s'épargneroit pas.

Mr. Lenfant m'a escrit le dessein du Roy de Prusse, qu'on vous a aussi marqué, de réformer la liturgie et de l'accommoder à celle de l'Eglise Anglicane. Il me demande ... ?... que je lui dise ce que je trouve désastreux dans celle de France. Il faut prendre garde à ne lui apprendre aucun des défauts de celle d'Angleterre.

Vous me ferés un très grand plaisir de me communiquer l'Essai de Mr. Jaquelot qu'on vous a envoyé. Vous avés souvent des voyes d'amis. Je vous le renvoyerois promptement, par la mesme sorte de commodité.

J'avoue que je me suis étonné des réjouissances qu'on a faites à Neufchâtel pour le retour de Madame de Nemours à la Cour. Il me semble qu'il eut mi-eux valu regarder avec indifférence cette faveur qui ne vient que de l'agrément du Roy pour le mariage de la Comtesse de Soisson avec le Prince de Soubise. Il y aurait plus de grandeur d'âme à ne pas faire un aussi grand éclat. Je suis persuadé, aussi bien que vous, qu'il n'y a point de mystère dans ce retour. On escrit que Madame de Nemours a prié le Roi de vouloir inter-poser son crédit, pour que vostre Principauté ...?... entre les mains du Prince et de la Princesse de Soubise, en faveur de ce mariage, que le Roy répondit, qu'il ne vouloit pas s'en mesler.

Je suis bien marri que Mr. Sterki éloigne quelques esprits de lui, et entre autres celui de l'Evesque. Faites-moy la grâce de me dire qui est cet Evesque et en quoi consiste sa dignité.

J'ay veu vos remarques sur nos psaumes, mais celuy avec qui je dois les revoir pour en profiter, n'a pas encore eu le tems de se rencontrer avec moy. Tant à cause de sa santé, qu'à cause de la rigueur de la saison. En attendant, je vous dirois que nous avons déjà corrigé plusieurs endroits de ceux que vous marqués. Je vous parleroi des autres, quand nous [les] auront faits.

J'appouverois fort que l'on joign<sup>a</sup>st aux Pseaumes, des Cantiques répandus dans le vieux et nouveau Testament. La difficulté est de trouver qui les mettra en beaux vers et accomodez aux chants de nos Psaumes. Je n'ay pas encore pu examiner si l'on pourroit tirer quelques vers de l'abbé Testu.

Quand vous joindriés le *Te Deum* imprimé à Berlin, je n'y verrois point d'inconvénient. L'exemple ancien de Théodore de Bèze, et nouveau de Berlin suffisent pour vous autoriser.

Je suis fort consolé de voir que vostre peuple est édifié de tout ce que vous faites de nouveau, soit pour les festes, soit pour vostre liturgie. Si vous la faites imprimer, faites moy la grâce de m'en envoyer un exemplaire.

C'est beaucoup que vostre culte soit approuvé et loué à Basle. Si vous aviés quelque lettre de l'Antistes ou d'un Théologien de crédit ou de réputation, qui vous assurast de cette approbation, il nous seroit fort utile d'en

Mettre ici la photocosspie :

~~d[Te]Deum manuscripts~~

De la liste de 1702 des membres de la SPG

[ 15 ]

And Lastly, Our Pleasure is, That these Our Letters Patents, or the Inrolment thereof, shall be good, firm, valid, and effectual in the Law, according to our Royal Intentions herein before declared. In Witness whereof, We have caused these Our Letters to be made Patent, and signed our Self at Westminster the Sixteenth day of June, in the Thirteenth Year of Our Reign.

Per Breve & Private Signis

C O C K

*The Names of Members Elected since the Incorporating of the Society.*

The Right Honourable Thomas Earl of Pembroke and Montgomery, Nathaniel Lord Keeper of Durham, Peter Lord Bishop of Winchester, William Lord Bishop of Landaff, Jonathan Lord Bishop of Exeter, Gilbert Lord Bishop of Coventry, John Lord Bishop of Norwich, Richard Lord Bishop of Peterborough, John Lord Bishop of Bristol.

[ 16 ]

Bisshop, James Lord Bishop of Lincoln, William Lord Bishop of Oxford, William Wake Doctor of Divinity & Dean of Exeter, Charles Truitt Doctor of Divinity and Arch-Deacon of New York, George Yering, Henry Godolphin, John Tanager, and Roger Akham, Doctors of Divinity; Alex. Savariae Baccellieur of Laws, Col. Francis Nicholson Governour of Virginia, George Wyndesore, Robert Nelson, and Ralph Stow, Esq; Col. Joseph Dudley Governour of New-England, Col. James Morris, Doctor Samuel Freeman Deane of Peterborough, Col. Robert Quincy, Sir Paul Whitelocke, Doctor John Jeffery Arch-Deacon of Norwich, Edward Haldred, Master of Arts, Robert Hardesty, Richard Guck, John Hanger, and John Hinchin, Esq; George White, John Evans, William Parrot, Esq; George Merchants, Joshua Walker, B. D. Samuel Burton Doctor of Divinity, Sir Nathaniel Johnson Governour of Carolina, Nicholas Trist, Esq; Attorney Gen. in Carolina, Philip Stubs, Master of Arts, William Gore Esq; Humphrey Prichard Doctor of Divinity and Dean of Norwich, Thomas Plaine Doctor of Divinity and Arch-Deacon of Rochester, George Thorp Doctor of Divinity and Prebendary of Canterbury, Thomas Amy Esq; Samuel Love B. D. John Langborne Esq; William Lord Bishop of Carlisle, Richard Leach, William Nicholl, Doctors of Divinity, Edward Colson, Francis

[ 17 ]

Francis Wadsworth, Esq; Thomas Gilbert Gent. Sir John Cook Dean of the Arches, J. F. Oswald Professor of Divinity and Pastor of the Church of Newmarket, L. Tronchin, J. A. Turrettin, Professors of Divinity at Geneva; Francis Casell Doctor of Divinity; John Sheep Esq; Egbert Edwards Gent. John Langston B. D. Prebendary of Worcester, Ralph Barber, Thomas Peger, John Manning, Doctors of Divinity. Thomas Reiter; Esq; The Right Honourable Charles Earl of Surrey, Francis Barber Merchants, George Keith M. A. John Miller Esq; Mr. Henry Hoare, Colonel Calvert Merchants, Thomas Durr, Edmund Gibson, Doctors of Divinity; Richard Bull Merchant, John Hancock Doctor of Divinity, Benjamin Diller Professor of Divinity in Geneva.

C :

Tk

avoir une copie pour la faire voir icy, afin de rabattre le décri où certaines gens veulent mettre les nouveautez.

Nous sommes, icy continuellement contredits par nos Collègues, dès que nous proposons de faire quelque chose qui n'est pas selon la coutume. Messieurs Jérémie Pictet et Migheli estant morts, et Mr. Sarrasin du Bourg de Four ayant obtenu une entière décharge, nostre Compagnie a demandé, pour subvenir à ses besoins, quatre pasteurs, sur quoy le Conseil a arrêté qu'on en éleust deux quand on voudroit. Quand pour les autres, de vouloir attendre, avant que de s'y résoudre, les avis opposez de la Compagnie sur le changement de quelques sermons en un autre Culte. Pour cet effet nostre Compagnie avoit déjà nommé six pasteurs, trois d'un avis, trois de l'autre. J'ay esté nommé avec Ms. Léger et Sartoris d'un côté, et Ms. Calandrin et Turretin, professeur en Théologie, et Pictet de l'autre. Nous sortons tous six du Conseil où nous avons esté entendus. La Poste part. Je vous dirai le reste ou vendredi ou mardi prochain.

Je suis tout à vous et à Messieurs. vos Collègues.

*signée* : Tronchin

Est-il vrai qu'il y ait eu une grande émotion à Vallangin contre vostre Culte ou contre vos Pseaumes ?

-Lettre de J. F. Ostervald à L. Tronchin du 16 janvier 1704.

Inventaire : félicitations pour la nomination de Conseiller de la République du fils de L. Tronchin.- Berlin est toujours décidé à réviser le culte réformé.- Essais de Mr. Jaquelot.- Mr. Bachelin est décédé.- Le rappel de Madame de Nemours à Paris fait jaser.

-Lettre de J. F. Ostervald à L. Tronchin, du 3 avril 1704.

Original autographe BPU Genève, Archives Tronchin vol.52 p.

Inventaire : Confirmation de la nomination [à la SPG] de L. Tronchin, J.A. Turretini et J. F. Ostervald. Mais la prudence commande le silence dans l'attente d'un document officiel.- Le nouveau Culte de Genève apprécié par la société de Londres.- Les raisons d'Ostervald d'en retarder l'impression (en traduction anglaise).- Nouvelles très mystérieuses de Bâle.- projets de rencontre avec Wernfels, et, plus tard, avec un représentant de Genève.- En annexe une copie du texte qui, à Londres, présente le catéchisme de Neuchâtel.

Lettre de J.F. Ostervald à L. Tronchin, du 10 février 1704

Original autographe -BPU Genève - Archives Tronchin, vol.52 p.86

Inventaire : critique des Essais liturgiques de Mr. Jaquelot ; critique de la liturgie (réformée) de France et de celle de l'Eglise anglicane. Celle de Neuchâtel ne doit pas encore être imprimée ? Raisons précises. Ostervald s'étonne des difficultés liturgiques genevoises.- Nouvelles de Londres: Tronchin reçu par la Société Royale. La liturgie du samedi soir de Neuchâtel et le catéchisme s'impriment à Londres chez Lucas ; Zürich demande que le catéchisme et la nouvelle liturgie de Neuchâtel fussent traduits

et imprimés en allemand (un anonyme prépare déjà une version allemande du catéchisme).; le *Te Deum* de Berlin et la versification de l'abbé Testu.- Les perlières <sup>dumées</sup> contestations violentes des Valanginois Raisons du rappel à Paris de Mme de Nemours.- L'autorité de l'évêque Ursinus de Berlin. En P.S.: les faux bruits genevois du refus des innovations neuchâtelaises.- Question de discipline ecclésiastique : peut-on permettre les mariages hors de la paroisse dont on fait partie ?

Monsieur et très honoré Père,

Je me disposois à vous envoyer les Essais de Mr. Jaquelot, lorsque j'ay reçu la lettre dont vous m'avés honoré. Il nous paroît qu'ils conviennent mieux à des dévotions particulières qu'à un service public. Les discours qui y sont nous semblent bons, mais cela seroit long, surtout si on joi- gnoit la lecture de l'Escriture Sainte, ce qui est absolument nécessaire. D' ailleurs, les Pseaumes que Mr. Jaquelot a choisis ne sont pas, à proprement parler des Cantiques d'adoration et de louanges, outre que jamais on ne fera rien de parfait tant qu'on se confèrera au livre des Pseaumes. On a sujet de se réjouir du dessein que le Roy de Prusse a formé d'introduire une meilleure forme de culte. Celui de France est tellement défectueux en toute manière, qu'il ne paroît pas qu'on en puisse jamais rien faire de bien bon. La liturgie anglicane a aussi ses défauts. Elle est trop longue. Il y a trop de Pseaumes, trop de lectures et trop de cantiques après chaque lecture. Les Apocryphes doivent en estre retranchez, au jugement mess- me des Anglois. Mais du reste, après avoir examiné toutes les liturgies, il nous a paru que celle d'Angleterre estoit la meilleure. Tous les actes du culte y sont, l'ordre en est excellent. Elle commence par la Confession, elle continue par l'adoration et la louange, ensuite par la lecture et finit par les Prières. C'est l'ancien ordre. D'ailleurs elle a des intervalles, qui sont d'un grand secours dans la Dévotion. On y trouve ce qu'il y a de bon dans le culte de l'Eglise romaine et qui venoit des premiers siècles. Plust à Dieu qu'on eut partout réformé le Culte sur ce pied là, au lieu d'en établir une forme toute nouvelle. J'ay fait copier nostre liturgie, et j'espère la joindre à ce paquet. Nous ne la ferons pas encore imprimer, parce que ce seroit une espèce d'engagement à n'y plus rien changer et un obstacle à nous accorder avec quelques autres Eglises, supposer qu'il s'en présentast. Il y a divers Cantiques et diverses Prières pour des circonstances [locales] que je n'ay pas fait copier. Ce que je vous envoie, Monsieur, est suffisant pour donner un idée juste de nostre Culte. Quelques marchands de Genève, qui estoient icy à nostre foire, ont paru enchantez. Nostre peuple le gouste de plus en plus. Permettés-moi, Monsieur, de dire icy qu'en met- tant cette forme de culte dans l'estat où il est, nous nous sommes propo- sez :

1) la brièveté. Le service va à une petite demi heure. Ce qui est assez quand cela revient deux fois le jour. Quand les chapitres sont longs, nous les partagerons, parce que nous lisons chaque fois dans le Vieux et e Nou

-veau Testament. On lira le Nouveaux deux fois, pendant qu'on lira le Vieux une fois,

2) d'y faire entrer tous les actes du culte spécifiés cy-dessus et dans le mesme ordre,

3) de mettre toujours dans les cantiques une chose qui eu rapport à l'Eglise chrestienne,

4) à l'égard des formulaires, de ne point les composer de nostre teste, mais de les tirer tous, à la réserve de quelques périodes, de l'Escriture, des liturgies anciennes et de celles des Eglises protestantes. Surtout, nous nous sommes conformez, le plus que nous avons pu aux Eglises de la Suisse. Mr. Werenfels a fort approuvé cela, *hoc erit minoris invidiae* me dit-il. Vos voisins ne pourront crier à la nouveauté. J'ay marqué à la marge des Prières, d'où elles ont été tirées,

5) nous avons cru qu'il falloit laisser des intervalles, et tout le monde dit que ces petites pauses fortifient merveilleusement l'attention. Et enfin, nous avons un peu varié le culte. Quand c'est toujours la mesme chose, le peuple s'y accoutume et n'est plus touché. J'ay pris la liberté, Monsieur, de marquer tout cecy, afin que si quelqu'un formoit des difficultés contre nostre culte, vous eussies la bonté de nous justifier, et aussy, que vous nous redressies là où nous nous sommes trompés.

J'ay eu des lettres de Londres. On me dit qu'on a escrit à Mr. Saurin que Mr. P. [Pictet ?] vous a traversés dans quelques establissements que l'on voulait faire à Genève. Je conjecture que cela regarde le Culte, mais on ne me dit cela qu'en gros.

Mr. Masson me dit qu'il a été longtems absent de Londres, et qu'il n'a rien de précis à me mander sur nostre agrégation à la Société Royale, mais croit que cela est fait. Je le sauroi au plus tost.

Nostre nouveau cule y est fort approuvé. J'y avois envoyé le projet. Une marque de cela, c'est que la Société a fait joindre à la traduction anglaise de mon catéchisme, la liturgie que nous establismes il y a deux ans, le samedi au soir. Mr. Masson ajoute que la traduction a été faite par Mr. Vanley, secrétaire de la Société, et revuë par le fameux Mr. Stanhope, Docteur en théologie, et que si je savois le cas que les Anglois font de ce Livre, je me consolerois du chagrin qu'on me fait à B.[Berne]. Je vous dis cecy, Monsieur, parce que je sais que vous prenés part à tout ce qui me regarde.

J'oublois de vous dire, qu'on m'exhorte de Zürich, de faire traduire nostre liturgie en allemand, et à la faire imprimer avec nostre catéchisme. qui se traduit en cette langue par un auheur qui se cache.

Si j'en avois eu le tems, Monsieur, je voulois vous envoyer le *Te Deum* que nous avons icy mis en vers. Il seroit à souhaiter qu'on pust mettre en vers les cantiques que nous lisons. Les vers de l'abbé Testu ne sont pas assez simples, ni assez populaires. Je suis dans quelque impatience

d'apprendre ce que vostre Magistrat aura résolu après avoir entendu les députés de vostre Vénérable Compagnie sur le Culte. Il y a eu, en effet, quelque émotion à Vallangin. C'est à l'occasion de cette fille dont je vous parlois à Genève, qui s'est accusée, en Consistoire, d'avoir commis pail- lardise et que nous voulons assujettir à la pénitence publique selon notre ordre. Un consistoire mixte qu'il y a Val- langin, et qu'on appelle le Consistoire seigneurial, où l'officier du Prince préside, veut l'en excempter. Mais ce consistoire, qui n'est établi que pour infliger des peines civiles aux réfractaires, au aux pécheurs scandaleux, et pour juger des cas matrimoniaux, n'a point cette autorité. Elle appartient aux pasteurs et au Consistoire de chaque Eglise. Cependant le peuple de Vallangin, excité par certaines gens ennemis du Ministère, veut soutenir à quelque prix que ce soit le Consistoire seigneurial. Il est passé jusqu'à dé (fendre de nous payer nos pensions, ce qui est un attentat contre la Souveraineté. Mais les paysans se croient aujourd'hui tout permis. A cette occasion, ils ont crié contre la nouvelle version des Pseaumes et contre quelques autres établissemens. Les esprits sont si irrités, et le Magistrat nous soutient si peu, que nous prenons le parti de laisser passer l'orage. Mais dans le reste du pays cela va bien Et encore, la semaine passée, une Eglise de la campagne, que Mr. Tribolet servoit cy-devant, nous a demandé nos nouvelles prières, et nous les avons accordées.

Je tascheroi de faire en sorte que j'aye une lettre de Basle qui arrive con- cernant nostre culte, et que je puisse montrer.

Les réflexions que vous faites, Monsieur, sur les réjouissances 'u'on a fai- tes icy du rappel de Madame nostre Princesse, sont celles que plusieurs personnes ont faites. Mais il y a de certaines démarches que l'on est obli- gé de faire. Madame a fort promis qu'elle ne feroit rien au préjudice des droits et des intérêts de ses sujets. On parle d'un voyage qu'elle doit faire au mois de May, mais on ne sait qu'en croire, et bien des gens jugent de ce qu'il ne se fera pas. La vérité est que son rappel est l'effet des alarmes où l'on est entré sur les prétentions d'un Prince Protestant. On a publié en France que tout ce pays se déclaroit pour luy. Cependant ce bruit est sans fondement. On est icy tranquille et on ne veut meş me pas entrer dans l'examen de cette question, jusqu'en son tems

Sur ce que vous me demandez, Monsieur, concernant l'Evesque de Ber- lin, je ne puis vous dire autre chose, sinon que ce fut luy qui couronna le Roy de Prusse, qu'il s'appelle Mr. Ursinus, et qu'il a de l'autorité sur les autres Ministres allemands. C'est tout ce qu'on m'en a dit, mais on ne me marque pas jusqu'où va cette autorité.

Mes Collègues vous assurent de leurs très humbles respects, parti- culièrement Mr. Tribolet, qui ne savoit pas l'élection de Monsieur vostre fils à la charge de Conseiller, lorsque j'eus l'honneur de vous écrire la

dernière fois. Je suis toujours avec un grand respect, vostre très humble et  
très obéissant serviteur  
*signée* : J.F. Ostervald

Je croyais vous envoyer nostre culte, mais celui qui le copie m'a manqué de parole. Ce sera pour la première commodité.

- Lettre de J.F. Ostervald à L. Tronchin, du 14 février 1704.

Original autographe - BPU Genève - Archives Tronchin vol.52 p....

Inventaire : Copie de la nouvelle manière de servir Dieu, en usage à Neuchâtel va à Genève.- Echos du remue-ménage des Valangin<sup>ois</sup>.- La Vénérable Classe laisse à chaque Eglise (de la Principauté) la liberté de ne pas accepter la nouvelle manière de servir Dieu.- Question de discipline ecclésiastique: Faut-il accorder la liberté aux paroissiens d'une Eglise de faire bénir leur mariage à la campagne ?

Monsieur et très honoré Père,

J'avois écrit cette lettre, Monsieur et très honoré Père, croyant l'envoyer lundi, mais il a fallu attendre jusqu'à aujourd'hui. Je ne suis pas fâché de cela, puisque je puis vous envoyer, en mesme tems la copie de nostre Culte.

J'ay vu une lettre écrite de Genève, où l'on dit que le bruit court en cette ville-là que nos peuples se soulèvent contre l'établissement de nostre culte. Je ne doute pas que certaines gens se prévalent de ce bruit, pour traverser les desseins qu'on a d'apporter quelques changements dans nostre Eglise. Il ne s'est rien fait contre le culte à Vallangin. C'est vray que ces paysans ont crié en gros contre tout ce qu'on a fait depuis quatre ou cinq ans, jusqu'à dire qu'il fallait rétablir le Vieux Style. Mais il n'a pas été parlé formellement, au moins que je sache, du Culte, et ces peuples n'ont pas pu faire du bruit à cette occasion, puisque nous n'avons mesme pas tenté de l'établir parmi eux. Nostre Compagnie laisse chaque Eglise dans sa liberté, et elle n'établit ce culte que dans les Eglises qui l'ont demandé. Quand je dis dans ma lettre que le Magistrat ne nous soutient pas, non le Magistrat de la Ville, mais la Seigneurie. Monsieur vostre fils sait que les bourgeois [de Valangin]en sont les favoris.

Permettés moy, Monsieur, d'ajouter un mot sur une affaire qui se présente. Le Magistrat de la Ville nous demande que les mariages des personnes de nostre Eglise puissent estre bénis à la Campagne. Cela s'est fait autrefois, il y a vint ans. Mais cette coutume ne dura que deux ans. Depuis nous avons rétabli l'ancienne pratique et ordre, qui est que chacun fasse bénir son mariage dans sa Paroisse. Et c'est ce qui s'est observé jusqu'à présent. Il nous fâche de changer cet ordre et pour plusieurs raisons. Cependant on nous presse pour cela, et on nous allègue l'exemple de Genève et de Berne. J'ose, Monsieur, vous demander quelle est vostre pratique et vostre pensée là-dessus ? La chose n'est pas essentielle, mais il nous semble qu'il y a en cela quelque désordre. Si on accorde cela à la

seule Eglise de Neufchâstel, les autres en murmureront. Si on l'accorde à toutes, cela donnera de la confusion, et fournira à plusieurs personnes des moyens de se soustraire à la Discipline de l'Eglise dont ils sont membres, lorsque le mariage aura été précédé par un commerce d'impureté.

*(Manquent les salutations d'usage)*

- Lettre de L. Tronchin à J.F. Ostervald du 22 février 1704

Original autographe - BPU Genève - Archives Tronchin, vol. 52 p.90

Inventaire : Six professeurs de Genève devant le petit Conseil, et ce qui s'en suivit. L'opposition entre sermon et lecture des Ecritures reflète la volonté des trois novateurs de remplacer les méditations des oracles de Dieu par la lecture des textes bibliques qui rappelle comment Dieu ~~Dieu~~ éduqua son peuple, pour lui apprendre à être saint, comme il l'était lui-même. Une lecture éthique des textes sacrés visait à marginaliser une prédication doctrinale ; comme à Neuchâtel.

Monsieur et très honoré frère,

Je me serois certainement acquitté de la promesse que je vous avois faite de vous escrire le premier ou le deuxième ordinaire qui suivroit ma première lettre, si j'eusse pu vous apprendre le succès de notre petit discours devant le petit Conseil. Mais cette affaire a esté traitée en plusieurs séances, et elle n'est pas encore achevée. Voici comment elle s'est passée. Nous discutâmes tous les six devant le Conseil, le jour que je vous écrivis. Je soupçonne que je n'en marquai pas la date dans ma lettre, parce que le départ de la poste me pressoit.

Je commençoi, comme le premier en rang, et je déduisois les raisons qui nous devoient porter à changer des sermons en une autre manière de servir Dieu. Mr. Calandrin suivit qu'il ne falloit rien changer. Nous croyions que Mr. Turretin (professeur en Ebreu) opinoit ensuite, selon le rang qu'il tient dans la Compagnie, mais il insista, avec MM. Calandrin et Pictet que l'on devoit opiner selon la diversité des avis. A force de le requérir, Mr. Léger dit ses pensées, parce que nous ne voulions pas, de nostre côté, nous opposer à quoi que ce fust.

Après Mr. Léger vint Mr. Turretin. Après lui vint Mr. Sartoris, et enfin Mr. Pictet, qui opina d'une manière qui nous offensoit en certains endroits, et sur quoy nous n'ouvrismes pas la bouche. Nos discours durèrent près de trois heures, et nous nous retirâmes sans aucune réplique. Mr. Pictet ne craignant pas qu'on parlât après lui, déploya son éloquence à son aise. Après que le Conseil nous eut entendu, ils renvoyèrent à opiner au lendemain.

Nous <sup>avons</sup> ... pour nostre sentimen la pluralité des voix de beaucoup. Mais tous vouloyent que l'on taschast ... ? ... de faire convenir les ministres, afin que le changement se fist de gré à gré, comme il est à souhaiter en de pareils sujets. Cependant le Conseil convint qu'on cesseroit de prescher le mardi matin à Saint Pierre et Saint Gervais, et qu'on confèreroit encore

avec les quatre commis du Conseil, qui sont Ms. Lefort, syndic, Jacques Pictet, Chouët et Gaultier ancien syndic, avec les six de la Compagnie. Cette conférence fut tenue le 19. On acquiesça unanimement au changement du mardi.

On doit dresser la manière dont on suppléera au sermon le 22. Les trois qui nous sont opposez dans la Compagnie ont pressé qu'on convoquast la Compagnie pour la huitaine. Ce qui nous fait soupçonner qu'ils vouloient la faire s'opposer à ce mardi, mais on taschera de faire parer le coup. Nous sommes assignés à mardi prochain par les Commis du Conseil pour finir cette affaire. Nous verrons ce qui en résultera.

On présente au peuple, le dimanche 24 ; Ms. Fabri et Maurice, et on leur joint Mr. Fatio, quoiqu'il garde l'Eglise de Chesne, et qu'il n'avoit d'autre fonction à Genève que l'inspection d'une dizaine, parce que sa prédication n'est pas agréable. C'est un procédé extraordinaire en faveur de son beau-père.

Je prie Dieu pour vostre conservation, et pour celle de vos Collègues.

Je suis tout à vous

*Signé* : Tronchin

- Lettre de J. F. Ostervald à L. Tronchin du 27 février 1704

Original autographe - BPU Genève - Archives Tronchin, vol. 52 p.92  
Inventaire : Neuchâtel est persuadé que sa nouvelle liturgie séduira les Genevois, comme elle conquist les Neuchâtelois.- Les Valanginois se conduisent toujours en orgueilleux.- Neuchâtel applaudit à la nomination de Mr. Fabry.- Nouvelles de Londres : confirmation <sup>de</sup> la nomination de Mr. Tronchin, mais prudence oblige. Le Catéchisme en traduction anglais connaît un bon début. L'exemplaire de la publication londonienne en français ne coûtera qu'un schelin. Les Psaumes nouveaux, édités à Genève ne semble pas plaire à Londres. Mr.- Rival n'abandonne pas la partie pour autant.

Monsieur et très honoré Père,

Nous vous remercions très humblement, mes Collègues et moy, de la bonté que vous avés eüe de m'écrire ce qui s'est passé dans le Conseil. Nous sommes dans l'impatience d'apprendre l'issue que tout cecy aura, et nous prions le Seigneur qu'il fasse réussir le tout à l'avantage de sa Gloire, et qu'il vous conserve à cet effet, avec ces autres Messieurs qui concourent avec vous à un dessein si utile. Si l'on peut établir une autre forme de culte, et qui soit bonne, un jour de la semaine seulement, ce sera beaucoup. Elle s'introduira ensuite d'elle mesme par le goust que le peuple y prendra. Il en arrivera comme chez nous.

Tout d'abord nous n'establistmes nostre culte que le samedi au soir, laissant le reste sur l'ancien pied. Au bout d'un an, le Magistrat nous pria instamment que ce culte se fist tous les jours. Il est à souhaiter que la chose arrive ainsi chez vous, et je ne doute pas du succès. Au reste,

Monsieur, j'admire jusqu'où va la passion de certaines gens. Nous avons vu icy la mesme chose sur le mesme sujet. Je vis, il y a quelque tems, entre les mains d'un ministre de la campagne, une lettre d'un Mr. Fabry, Ministre, dans laquelle il témoignoit avoir de très bons sentimens sur le culte et sur d'autres choses. Si c'est ce Mr. Fabry qui a esté établi à Saint Pierre, j'en ay bien de la joye. On disoit icy, qu'on y mettrait Mr Sartoris. Les affaires dont j'eus l'honneur de vos parler, Monsieur, dans ma dernière lettre, sont toujours dans le mesme estat, c'est-à-dire que nos paysans de Vallangin sont d'une fierté insupportable. Je crains qu'ils ne causent quelque malheur, à l'Estat aussy bien qu'à l'Eglise. Nous pratiquons le conseil du Prophète : *l'homme prudent se tiendra coy en ce tems, càr le tems est mauvais.*

J'ay eu des lettres de Londres. On m'y assure de nouveau que nous sommes agrégés à la Société Royale, et que cela est fait. On me dit que le secrétaire a négligé de nous écrire ou que la lettre s'est perdue. Cependant n'ayant pas d'avis de la part du Corps, je ne sais s'il faut faire des démarches sur cet avis particulier, ni mesme s'il faut parler de cette agrégation.

On me marque que la Société à laquelle j'ai dédié mon catéchisme a résolu de m'ecrire sur le fruit que fait cet ouvrage en Angleterre, où il a beaucoup de débit, et de m'envoyer un exemplaire de la traduction angloise, relié en maroquin du Levant, afin que je le mette dans ma bibliothèque, comme un monument de la bienveillance de ces Messieurs. On ajoute que la Société entre dans les frais de l'édition françoise qui se fait à Londres, afin que tout le monde puisse en avoir à bas prix. On fera en sorte que l'exemplaire relié ne coutera qu'un schelin.

Enfin l'on me dit que depuis quelque tems, on ne parle plus d'introduire les Pseaumes nouveaux, quoyque Mr. Rival espère toujours de les faire revoir.

Je <sup>e</sup>sis toujours avec tout l'attachement et tout le reespect possible,  
vostre très humble et très obéissant serviteur

*signée* : J.F Ostervald

Permettés moy, Monsieur, d'asseurer par votre moyen, Monsieur le Syndic Lefort de mes respects. Je me recommande toujours à ses bonnes grâces.

---

- Lettre de L. Tronchin à J. F. Ostervald, du premier mars 1704

Original autographe – BPU Genève- Archives Tronchin, vol.52 p.95

Inventaire : Les amis d'Ostervald <sup>ont</sup> tenté, avec succès, d'intervenir en faveur d'une révision des modalités des cultes genevois.- Cette innovation fut à Neuchâtel le fruit d'un réveil religieux. A Genève, celui de débats laborieux. - L'identité de Mr. Favri. - Prudence avec les bourgeois de Valangin. Tronchin toujours impatient d'une con-

firmation écrite de sa noutation londonienne. En P.S. : la crainte de voir le Prince de Soubise succéder à Mme de Nemours.

Monsieur et très honoré frère

Nous tinmes encore plusieurs séances avec les commis du Conseil. Nos trois Messieurs, opposés à nos sentimens, continuèrent de concert à rejeter ce que nous voulions establir. Ceux du Conseil qui approuvoient nos pensées, et qui vouloyent que tout se fit sans aigreur et sans division, s'avisèrent de se contenter du changement du sermon lu mardi matin, au culte que nous propositions. Afin que, rejettant pour le présent, tous les autres changements de sermons, ils s'opposent en quelque sorte ces Messieurs. Cette conduite leur réussit. Le conseil arresta qu'on changeroit le mardi matin. Sur quoy les comis nous rassemblèrent nous six, et nous notifièrent l'Arrest du Conseil. A quoy nos trois Messieurs n'osèrent plus s'opposer.

Ensuite, les Commis proposèrent s'il ne serait pas bon de faire le soir, à l'heure de la prière, le mesme culte. Nous fusmes partagés comme auparavant, mais enfin nous l'emportasmes, et on résolut de faire le nouveau culte le lundi et le vendredi au soir, et qu'on continueroit à lire une prière le mercredi et le samedi.

On résolut enfin, nous six toujours partagez, qu'au lieu de faire des sermons sur un ou deux versets, on liroit le mercredi et le samedi, un chapitre entier, et qu'on le <sup>ou</sup> parafraferoit. Le tout dans une demi heure, afin que l'Escriture Sainte fut mieux connue du peuple.

Nous sommes venus encore à bout, pour soulager les pasteurs, de circuler dans tous les Temples, en sorte que tous les pasteurs, chacun à son tour, prescheroit dans chaque Temple et y feroit le mesme sermon. Ce qui épargnera la méditation, la composition et la charge de mémoire de trois sermons. Ce fut au consistoire, où les anciens appuyèrent tous nos sentimens contre nos trois collègues, qui rejettoient toutes nos propositions.

Il reste encore trois articles dont on a peu délibérés. L'un est, si en laissant les pseumes d'imprécation avec les autres, on les osteroyent pour tant de la table, pour ne pas les chanter. Nos trois Messieurs les veulent maintenir, mais je crois qu'on les omettra dans les Temples. L'autre est de joindre aux Pseumes des cantiques du nouveaux et du vieux testament. Les trois s'y opposèrent aussy. Mais si on peut les mettre en bons vers, je pense qu'on les admettra.

Enfin, comme on estoit convenu du changement du madi, le Petit Conseil assembla hier les Deux Cents, où ce sentimen fut fort approuvé, excepté par cinq ou six voix, ce qui n'est rien sur ce grand ombre. Ainsi Dieu soit loué, et qu'il veuille tourner le tout à sa gloire. Voilà un changement establí et dont les suites, s'il plaist à Dieu, seront aussi heureuses que parmi vous.

Mettre ici la photocopie :

du Deum manuscript.

De la liste de 1702 des membres de la SPG

*m du TESTUM*

*Abm*  
*22.3.04*

[ 15 ]

And Lastly, Our Pleasure is, That these Our Letters Patents, or the Inrolment thereof, shall be good, firm, valid, and effectual in the Law, according to our Royal Intentions herein before declared. In Witness whereof, We have caused these Our Letters to be made Patents: Witness our Self at Westminster the Sixteenth day of July, in the Thirteenth Year of Our Reign.

Per Breve de Privatis Signis

C O C K S.

The Names of Members Elected since the Incorporating of the Society.

THE Right Honourable Thomas Earl of Pembroke and Montgomery, Nathaniel Lord Bishop of Durham, Peter Lord Bishop of Winchester, William Lord Bishop of Landaff, Jonathan Lord Bishop of Exeter, Gilbert Lord Bishop of Coventry and Litchfield, John Lord Bishop of Norwich, Richard Lord Bishop of Peterborough, John Lord Bishop of Bristol,

[ 16 ]

James Lord Bishop of Lincoln, William Lord Bishop of Oxford, William Wake Doctor of Divinity & Dean of Exeter, Charles Trapp Doctor of Divinity, and Arch-Deacon of Norfolk, George Kersey, Henry Godolphin, John Younger, and Roger Akens, Doctors of Divinity; Alex. Torrens Bachelor of Laws, Col. Francis Nicholson Governour of Virginia, George Wise, Robert Nelson, and Ralph Stone, Esqrs. Col. Joseph Dudley Governour of New-England, Col. James Norris, Doctor Samuel Freeman Deans of Peterborough, Col. Robert Ogilby, Sir Paul Whitworth, Doctor John Jefferys Arch-Deacon of Norwich, Edward Waddington Master of Arts, Robert Hurndley, Richard Luck, John Hanger, and John Tinghal, Esqrs. George White, John Evans, William Parrot, Henry Lee, Merchants; Joshua Walker, B. D. Samuel Burdett Doctor of Divinity, Sir Nathaniel Johnson Governour of Carolina, Nicholas Tract, Esq. Attorney Gen. in Carolina, Philip, Squire Master of Arts, William Carr Esq. Humphrey Prichard Doctor of Divinity and Dean of Norwich, Thomas Phane Doctor of Divinity and Arch-Deacon of Rochester, George Throp Doctor of Divinity, and Prebendary of Canterbury, Thomas Gray Esq. Samuel Love B. D. John Langborne Esq. William Lord Bishop of Carlisle, Richard Leech, William Nichol, Doctors of Divinity; Edward Colston, Francis

[ 17 ]

Francis Wadham, Esqrs; Thomas Gilbert Gene. Sir John Cook Dean of the Arches; J. F. Osbert Esq. Professor of Divinity and Pastor of the Church of Neufchapel, L. Tronchin, T. A. Turretin, Professors of Divinity at Geneva; Francis Casfil Doctor of Divinity; John Sharp Esq. Kigerus Edwards Gene. John Langston B. D. Prebendary of Worcester; Ralph Barker, Thomas Peget, John Millington, Doctors of Divinity; Thomas Reiter; Esq. The Right Honourable Charles Earl of Derby; Francis Barker Merchant; George Keith M. A. John Miller Esq. Mr. Henry Hoare, Colonel Caleb Heathcote, Thomas Dent, Edmund Gosson, Doctors of Divinity; Richard Bull Merchant; John Hancock Doctor of Divinity; Benedictus Professor of Divinity in Geneva.

C :

T :

L'Hymne appelle' le Te Deum sur le Chant de Pl. VIII.

100 174

Te Deum laudamus,  
Te Dominum confitemur.

Nous célébrons, ô Seigneur, ta puissance;  
Nous te louons pour ta grandeur immense,  
Nous adorons, Souverain Roi des Rois,  
Nous t'inversons du cœur et de la voix.

Te aeternum Patrem omnis terra  
veneratur.

Le Monde entier ton merveilleux ouvrage  
Père éternel, te rend un humble hommage,  
Tout l'Univers, où brille ta splendeur,  
Chante ta gloire, annonce ta grandeur.

Tu  
1  
Tibi omnes Angeli, tibi coeli &  
universae potestates,  
Tibi Cherubim, et Seraphim, ineffabili  
vire proclamans,  
sanctus, sanctus, sanctus, Dominus  
Sabaoth,  
Pleni sunt coeli, et terra, majestatis  
gloria tua.

Les Chorubins, les Séraphins, les Anges,  
Font retentir tes divines louanges.  
Et, sans cesser, dans leur chant solennel,  
Saint, disent-ils, saint, saint, est éternel.

Te gloriosus Apostolorum chorus,  
Te Prophetarum laudabilis numerus,  
Te Martyrum candidatis laudat exer-  
citus.

C'est le Dieu Fort, le Seigneur des Armées,  
Par son pouvoir elles furent formées  
Sa gloire est grande, elle éclate en tous lieux;  
Elle remplit et la Terre et les Cieux.

Te per orbem terrarum Sancta  
confitetur Ecclesia;

Les glorieux Apôtres, les Prophètes,  
Les saints Martyrs, ces glorieux Athlètes,  
Tous d'un accord, pleins d'une sainte ardeur,  
Louent ton nom, célèbrent ta grandeur.

Patrem immensa Majestatis,  
Venerandum tuum verum et unicum  
Filiam,  
sanctum quoque Paracletum spiritum.

Avec eux tous, l'Eglise universelle,  
Chante sur bas, ta louange immortelle.  
Tous les Chrétiens de même ardeur poussés  
à te louer sont toujours empressés.  
Tous d'un accord disent, Gloire et Puissance,  
A Toi grand Dieu, d'une éternelle essence!  
A ton cher Fils notre vrai Rédempteur!  
A l'Esprit saint, notre Conforteur.

Tu Rex gloriae Christe,  
 Tu Patris sempiternus et filius;  
 Tu ad liberandum suscepturus homi-  
 nem, non horruisti Virginis uterum.  
 Tu devicto mortis aculeo, aperuisti cre-  
 dentibus Regna caelorum.

Tu ad dexteram Patris sedes, in gloria  
 Patris.  
 Iudex credens esto venturus.

Te ergo quaesumus, tuis famulis sub-  
 veni, quos pretioso sanguine redemisti.

Aeterna fac cum Sanctis tuis in  
 gloria numerari.

Salvum fac populum tuum, Domine,  
 et benedic hereditati tuae!  
 Et respice eos; et extolle eos usque in  
 aeternum.

Per singulos dies benediximus Te;  
 et laudamus nomen tuum, in saeculum,  
 et in saeculum saeculi.

Dignare, Domine, die isto sine peccato  
 nos custodire.

Misere nostri, Domine, Misere nostri.  
 Fiat Misericordia tua, Domine, super  
 nos, quemadmodum speravimus in Te.  
 In te Domine speravi, non confundar in  
 aeternum.

Seigneur Jesus, Fils éternel du Père,  
 Roy glorieux qu'en tous lieux on revoit,  
 Quand tu voulus venir briser nos fers,  
 Vaincre la mort, nous tirer des Enfers;

Alors naissant d'une Vierge très-pure,  
 Tu voulus bien prendre notre nature;  
 Et du tombeau sortant victorieux,  
 Tu nous ouvris le Royaume des cieux.

Tu t'es assis à la droite du Père,  
 Tu dois venir juger la Terre entière,  
 Délivre donc, Seigneur, par ta bonté,  
 Tes serviteurs par ton sang rachetés.

Seigneur en qui tout notre espoir se fonde  
 Quand tu viendras pour juger tout le monde,  
 Fay qu'en ta Gloire, au milieu de la Paix,  
 Avec tes Saints nous regnions à jamais.

Sauve ton Peuple, et tourne ton visage  
 Sur tes enfants! Béni ton héritage!  
 Gouverne nous toujours, condui nos pas,  
 Et fay, Seigneur, qu'ils ne s'égarent pas.

De jour en jour nous chantons tes Louanges,  
 Nous célébrons ton Nom avec les Anges;  
 De tout péché, de tout autre malheur;  
 Par ta bonté  
 Pendant ce jour, preserve nous, Seigneur.

Aye pitié de nous, par ta clémence.

Nous avons mis en Toi notre espérance.  
 Fay que nos vœux, étant de Toi reçus,  
 Jamais, Seigneur, nous ne soyons confus.

Fin.

Si le culte du mardi édifie, il pourra bien estre établi en d'autres jours. Il est vrai que la paraphrase sera peut-estre si goûtée, qu'on la conservera toujours ? Quoy qu'il en soyt, l'Eglise servira mieux la divinité qu'on ne faisoit par la multitude de sermons sur u verset ou deux

Ce Mr. Fabri, dont vous me parlés, est bien celui a esté appelé en ville avec Mr.Maurice. C'est un fort honneste homme. Vous faites fort bien d'user de prudence envers ceux de Vallagin.

Je pense que l'on pourroit bien escrire à Mr. Masson, ou à quelqu'autre ami de la société, d'où vient le bruit que nous sommes agrégés à la Société Royale, puis que nous n'en avons point d'avis. Ny ... ?... Cela ne nous commettra point ,et feroit que la Société nous en escriroit, si cela est.

J'ay beaucoup de joye de l'estime qu'on a fait à Londres de vostre catéchisme, et de la consolation que cela vous doit donner.Si vous voulés l'augmenter et y changer quelque chose, je vous trouveroi un imprimeur plus facile à vous donner quelque chose que les précédents, et nous ne serons point en peine d'une approbation, après celle qu'il a eüe.

Je crois que les Pseaumes nouveaux s'introduiront tost ou tard n en Angleterre, mais les passions peuvent encore y mettre de l'obstacle.

J'asseure Messieurs vos Collègues de mes respects, et suis sans réserve

Monsieur et très honoré Père  
votre très humble et très obéissant serviteur  
*Signée ; Tronchin*

On dit que le but du voyage de Mme de Nemours c'est de vous faire recevoir le Prince de Soubise, qui a épousé la fille du Cgevaluer de Soissons pour son successeur à la Principauté. Mais on ne croit pas qu'elle y réussisse, à cause de la conséquence : vous seriez donnés à l'avenir, à qui il semblera bon, à un prince.

-Lettre de J. F. Ostervald à L. Tronchin du 3 avril 1704.

Inventaire: Nouvelle confirmation de la nomination [à la SPG] de L..Tronchin, J.A. Turretini et J.F. Ostervald. Mais la prudence commande le silence dans l'attente d'un document officiel. Le nouveau Culte de Genève apprécié par la société de Londres. Les raisons d'Ostervald d'en retarder l'impression (en traduction) à Londres) Nouvelles très mystérieuses de Bâle ; projets de rencontre avec Vernales, et, plus tard, avec un re-présentant de Genève. En annexe une copie du texte qui, à Londres, présente le catéchisme de Neuchâtel.

- Lettre de J. F. Ostervald à L. Tronchin du 3 mai 1704.

Original autographe - BPU Genève - Archives Tronchin vol. 532 p.106.

Inventaire : Nouvelles mitigées des Valanginois. Exemplaires de Cantiques et de Prières utilisés à Neuchâtel. Ostervald demande conseil dans le cas délicat du mi-



sa charge, et ne passoit pas pour malade. Lorsque la grossesse de la servante éclata, il nia d'abord, et protesta qu'il ne se souvenoit pas d'avoir eu sa compagnie. Dans la suite il a avoué et fait publié les annonces, ce qui est un procédé peu sincère. La servante est grosse de 6 à 7 mois. Et selon notre discipline il faudroit que l'un et l'autre soient censurés et demandent pardon à genoux devant la face de l'Eglise, avant que l'on bénisse le mariage. Mais voicy la circonstance la plus aggravante. Lorsqu'elle étoit déjà enceinte et assez avancée, il a promis à la mère d'un de ses jeunes garçons, de payer ses dettes, de luy fournir du grain etc.. Et il a fait cela dans son Eglise; ce qui a causé un horrible scandale. Cela joint à son peu de mérite et à ce qu'il ne peut s'excuser que par un endroit (qui le rend incapable d'exercer le ministère) qui est sa maladie et son aliénation d'esprit, fait croire aux uns qu'il faut le déposer totalement. D'autres que le mariage diminue la faute ou la répare en quelque manière, et qu' il n'est pas juste de traiter aussi rigoureusement un homme qui épouse, qu'on ferait à un homme qui n'épouse pas, le mariage devant couvrir quelque chose.

Je vous supplie, Monsieur, de <sup>e</sup> me dire quel jugement vous formeriez sur toutes ces circonstances. Il y en a qui croient que nous pourrions l'exclure du service de nos Eglises pour toujours, mais luy laisser le caractère, pour servir ailleurs. Mais comment envoyer en bonne conscience ailleurs, un homme que nous pensons estre tel ?

Je pense que M. Jalabert vous aura remis, Monsieur, nos prières du Vendredi Saint, que je luy envoyoi dernièrement. J'ai prié Mr. Turretin de m'apprendre de quelle manière la forme de vostre culte aura été réglée. On est icy dans l'impatience de le savoir.

Nous avons terminé, dans nostre dernière Assemblée, la difficulté que nous avons avec nos gens de Vallangin. Il a fallu pour cela beaucoup de ménagements Il y a cependant quelques communautés qui continuent à faire du bruit contre les Pseaumes nouveaux, et qui ne veulent pas que les autres les entonnent. Les Ministres les indiquent toujours, et il y a quelques particuliers qui les chantent. Nous avons pris le parti de fermer les yeux pour un tems comme ceux-ci, où les peuples sont si prompts à se soulever. Il falloit prendre le parti de la modération.

Mes Collègues vous assurent de leurs très humbles respects, et je suis toujours, avec toute la soumission et le zèle dont je suis capable,

cher Monsieur et très honoré Père

vostre très humble et très obéissant serviteur

*signée : J.F. Ostervald*

J'oublois de vous dire, Monsieur, que le Ministre dont je vous ay parlé a envoyé en plus d'un endroit de l'eau de sa servante pour savoir si elle estoit en/ceinte, et cela avant que tout cecy n'éclatast. Ce qui augmente le scandale, et fait voir qu'il ne dit pas la vérité et n'agit pas sincèrement, et

surtout qu'il a voulu vendre son sang, et lors qu'il sollicitoit des jeunes gens à épouser sa servante, il ne le faisait pas par ignorance. A quoi j'ajoute que nous savons ces circonstances par des informations que nous avons fait prendre dans les Consistoires que cet homme servoit, et que les gens qu'il a sollicités le luy ont soutenu en sa présence. Il est vray qu'il répond à cela qu'il l'a fait croyant que ces gens-là avoient eu commerce avec sa servante, et ne croyoient pas qu'elle fut enceinte de luy. Mais les circonstances marquées ci-dessus détruisent cette excuse. Au reste le coupable est d'une famille considérable et noble.

---

Lettre de J. F. Ostervald à L. Tronchin du 11 mai 1704.

Original autographe - BBU Genève - Archives Tronchin vol. 52 p. 108.  
Inventaire: Ostervald recommande Mr. Pury l'affaire du ministre Merveilleux des Verrières. Demande d'un avis quasi officiel concernant les cantiques et les prières en usage à Neuchâtel, destiné à Berlin et à la Principauté.

Monsieur et très honoré Père,

Je profite de la commodité qui se présente par Mr. Pury, pour vous assurer de mes respects. Mr. Pury m'a témoigné qu'il se chargeoit avec plaisir de cette lettre, et qu'il voulait se donner le plaisir de vous voir. C'est un de mes bons amis et un très honeste homme. Il est parfaitement bien intentionné pour tout ce qui va au bien, et il n'a pas peu contribué à tous les bons établissemens que nous avons faits.

J'ay reçu les deux dernières lettres dont vous m'avez honoré. Et la première a esté bruslée après que je l'eus lue. Je vous rens, Monsieur, mille grâces sur le sujet de Mr. Merveilleux. Le jugement de son affaire est renvoyé au premier mercredi du mois de juin. Le senti~~men~~ public est partagé sur cette affaire. Cependant le plus grand nombre semble aller à la sévérité. On nous dit, comment pourrions-nous, en bonne conscience, laisser le ministère à un homme que nous savons hors d'estat de l'exercer avec fruit et en qui on ne voit mesme pas des marques d'une sincère repentance. On dit que l'opinion de sa probité a pu, par cy-devant, faire supporter ses faiblesses et les accès de folie qu'il a eu quelque fois, mais qu'après son crime, ses faiblesses doivent l'exclure. Voicy ce que plusieurs personnes ajutent : c'est que depuis quelques tems en çà, nous avons esté fort sévères contre les impures, dont le nombre s'est multiplié à un tel point, que j'ay fait faire pénitence publique, il y a trois semaines à trois personnes à la fois. Et comme le Magistrat et les Bourgeois de Vallangin pris le parti de ces gens là, nous nous en sommes plaints hautement en chaire. On s'attend donc que s'agissant d'un ministre, nous fassions paroistre le mesme zèle. Voilà les sentimens du plus grand nombre. D'autres sont d'avis qu'on n'en vienne pas à une déposition totale, mais qu'on l'exclue simplement de ce païs.

A l'égard des ministres, je vois par les discours que plusieurs vont à la déposition, et que ceux qui passent pour avoir le plus de vertu et de droiture. Il y en a encore quelques-uns qui sont pour la douceur.

A cette occasion, je ne puis m'empêcher de vos dire, que m'estant informé de la pratique de nos voisins de Berne, en pareil cas, un ministre nous a répondu qu'ils avaient des Eglises de chastiment; dont la pension est très petite, et où l'on envoie les ministres scandaleux. Cela nous a fait horreur, et nous avons dit que c'est proprement châtier les Eglises et tolérer les coupables. Nostre illustre ami de Basle nous dit que l'on jugeroit de cecy chez eux, selon la personne dont il s'agiroit, mais que pour luy, il seroit pour la sévérité.

Je vous demande pardon, Monsieur, si je vous ay encore entretenu sur ce sujet, mais je suis bien aise de chercher en cecy toutes les lumières que je pourrois trouver, puisqu'il est impossible que mon jugement n'ait de l'influence sur le sujet que nostre Compagnie rendra. C'est pourquoi si vous avés encore quelque éclaircissement à me donner, je vous supplie très humblement de le faire.

Nous sommes ravis que nos liturgies vous agréent. Il importeroit que vous, Monsieur, ou Mr. Turretin, fissiez connoistre à Berlin, ce que vous penser de celle de Mr. Jaquelot. J'espère que mon fils aura l'honneur de vous remettre au premier jour tous nos cantiques et toutes nos prières.

Mes Collègues vous assurent de leurs obéissance, et ne cessent de prier Dieu, avec moy, pour vostre conservation. Je suis avec un profond respect

Monsieur et très honoré Père,  
vostre très humble et très obéissant serviteur  
*signée* : J.F. Ostervald

J'ose vous prier, Monsieur, de faire connoistre à Mr. Pury les sentimens que vous avés de nostre culte et de nos etablissemens. Cela produira un très bon effet à son retour.

- Lettre de J. F. Ostervald à L. Tronchin du 21 mai 1704

Original autographe : BPU Genève - Archives Tronchin, vol. 52 p.121.  
Inventaire : J. S. Ostervald recommandé par son père à L. Tronchin, beau-père de Mr Jallabert chez lequel va loger Jean Samüel. Reconnaissance émue d'Ostervald.. Chou-pard et Tribolet (le fils) prêts à se rendre à Genève. Oster-vald leur confie les cantiques et prières neuchâtelois. Une procédure en divorce fait scandale à Basle. Les Ecclésiastiques de cette ville demandent à Genève et à Neuchâtel de donner leur opinion sur cette affaire, pour faire *bon effet* sur l'opinion publique bâloise et les *gens bien intentionnés* (opposés à la sentence des Juges.).

Monsieur et très honoré Père,

Mon fils allant à Genève, je vous supplie de trouver bon qu'il vous assure de ses très humbles respects, et que je le recommande à votre bienveillance. Je sais bien qu'il n'est pas encore en âge de profiter des soins que vous avés la bonté de donner aux jeunes gens qui étudient en théologie. Cependant je suis persuadé, Monsieur, que si vous avés la charité de l'exhorter à son devoir, et à prendre intérêt à sa conduite et à ses études, ce luy sera un puissant motif à bien faire.

J'ay une grande obligation à Mr. et Melle. Jallabert, de ce qu'ils veulent bien le recevoir dans leur maison. <sup>1</sup>C'est un avantage dont je ne me serois jamais flatté, et j'ay sujet de bénir Dieu de ce qu'il m'a procuré dans votre ville une ouverture si favorable. C'est à vous, Monsieur, que je suis redevable de ce bonheur. La bonté toute particulière qu'on sait que vous avés pour moy, m'a attiré la bienveillance de plusieurs personnes de votre ville, aussi je ne puis penser aux obligations que je vous ay sans attendrissement, et sans redoubler mes voeux pour votre santé, votre conservation et la prospérité de toute votre famille.

Quand je pense à l'avantage que Mr. Choupard, mon collègue aura de vous voir, je regrette celui que j'avois l'année dernière et je souhaiterois pouvoir me joindre à luy. Mais je ne puis le faire estant trop occupé. Je suis ravi qu'il aille à Genève. Son mérite y est déjà connu par réputation. Sa présence le fera encore mieux connoistre. Mr. Tribolet qui l'accompagne, est un jeune homme sérieux, fort appliqué à l'étude. Sa vie a toujours esté bien réglée, et il a déjà la gravité et la sagesse d'un âge plus avancé.

Je vous envoye, Monsieur, tous nos cantiques et toutes nos prières, nous n'y ajouterons plus que deux. Je voulois y joindre quelques-uns de nos argumens, mais le tems a esté trop court. Mon fils porte avec luy une petite Bible où les cantiques de l'Escriture sont en vers et en musique. Il vous la fera voir, si vous le luy ordonnés.

J'ai reçu, Monsieur, la dernière lettre dont vous m'avés honoré, du 14 may. Quoi que ces lettres nous comblent de joie, j'ai pourtant quelque dé-plaisir de voir que vous mettez si <sup>souvent</sup> la main à la plume à mon occasion.

J'ay receu une lettre de Basle sur une chose dont on me charge de vous informer. Un homme et une femme sont mariez quelque tems et ont un enfant. La femme se dégoutte de son mari et ne veut plus habiter avec luy. Elle demande divorce, alléguant une prétendue maladie incurable dans le mary. Le mary le demande aussy alléguant la désertion malicieuse de sa femme. Les pasteurs taschent de les réunir; et ne veulent du tout point entendre parler de séparation, disant tous unanimemen que cecy est con- traire à la Parole de Dieu. Il faut noter que le mary a esté visité et qu'on ne luy a pas trouvé de maladie incurable. Nonobstant tout cela, et

<sup>1</sup> Mr Jallaber était le gendre de L. Tronchin.

quoy que la collusion des parties soit manifeste, les juges matrimoniaux proncent une sentence de divorce. Les pasteurs se r sont écriés et ont dit que ce mariage subsistait devant Dieu, et la sentence estant visiblement erronée, ils ne pouvoient pas donner la communion à ces gens là, et ils sont fermes, à ce qu'on m'escrit, et ne veulent pas revenir. On ajoute que tout ce qu'il y a de gens bien intentionnés déplorent la manière dont le Magistrat fait les choses, et bénissent le zèle des ministres. On me dit que Mr. l'Antistes fait merveille et qu'il veut soutenir la discipline. Mais on ajoute que pour faire voir que ce n'est pas sans raison qu'il en use de la sorte, on doit vous écrire, Monsieur, et à moy, de la part des ecclésiastiques, pour savoir nostre sentimen sur le cas opposé, et on ne doute pas que nous ne trouvions que ces Messieurs les Ecclésiastiques ont eu raison. On dit que si leur procédé est soutenu au dehors et que l'on est unanime à Genève et icy, comme on l'a esté à Basle, cela procurera un bon effet. Si on m'escrit, je proposeroi le cas à nostre Compagnie, et je suis sûr que la chose ne touchera pas terre. Je vois par là la vérité de ce que me disoit nostre ami Mr. Werenfels, que les choses estoyent sur une mauvaise piste, en ce país-là du costé des Magistrats. Je n'ose pas confier au papier ce qu'il me disoit sur ce chapitre. Il faut que des juges qui prononcent de semblables jugemens n'ayent point de pudeur.

Je suis toujours avec un profond respect  
votre très humble et très obéissant serviteur  
*signée* : J.F. Ostervald

Je n'ay rien de nouveau à dire sur l'affaire de Mr. de Merveilleux, après ce que jvous en escrivis par Mr. Pury

---

Lettre de L. Tronchin à J.F. Ostervald, du 3 juin 1704

Original autographe - BPU Genève - Archives Tronchin, vol. 52 p.112.  
Inventaire : Tronchin accueille Ostervald le à Genève ; Mr. Choppard quitte Genève. Mr. Tribolet n'est pas oublié. les cantiques et prières de Neufchâtel, appréciés par Tur-rettin et Tronchin. Ils tenteront de les faire recevoir par l'Eglise de Genève. Le curieux divorce d'un couple baâlois.

Monsieur et très honoré frère,  
Vous ne pouvés me donner un plus grand plaisir que celui de m'adresser Monsieur votre fils, pourvu que je puisse lui estre de quelque usage. Soyez, je vus prie, persuadé que je n'omettrai rien pour le servir toutes les fois qu'il m'en faudra ..?.., ou que j'en trouveroi l'occasion. Vous ne devés qu'à vostre mérite et l'affection qu'on a pour vous dans cette ville, et je m'en garde de croire que j'en suis la cause, quoyque je ne laisse point de parler de vos qualités, dans les Compagnies où je me trouve.

J'ay du regret de voir partir Mr.Choppard, sans avoir pu lui témoigner combien je l'honore, s' non par des paroles. Il nous donna dimanche au soir à St. Pierre un sermon qui édifia fort toute nostre Eglise.

Vous pouvés estre seur que je rendroi à Mr.Tribolet tous les services qui dépendront de moy.

J'ay vu vos cantiques et vos prières qui me plaisent extrêmement. Je vous suis très obligé de la pinne <sup>et ne</sup> que vous vous estes donnée pour me les communiquer. Nous verrons Mr.Turretin et moy, si nous pourrons disposer nos collègues à s'en accommoder, sans dire d'où ils viennent jusqu'à ce qu'ils ayent esté receus. Cette précaution est nécessaire pour en venir à bout.

Je suis tout à fait de vostre sentimen sur le divorce du mari et de la femme de Basle, dont vous me parlés, et si les pasteurs nous en esscrivent, ils auront la mesme réponse de nous que de vous.

Je prie Dieu qu'il fortifie vostre santé et qu'il continue à bénir vos travaux.

Je suis sans réserve, Monsieur et très honoré frère,  
vostre très humble et très obéissant serviteur.

*Signée* : Tronchin

Lettre de J. F. Ostertvald à L. Tronchin, du 7 juin 1704

Original autographe - BPU Genève - Archives Tronchin vol. 52 po.114

Inventaire : Choppard, de retour à Neuchâtel, donne d'heureuses nouvelles de la santé de Mr. Tronchin. Jugement prononcé dans l'affaire du pasteur des Verrières.- Berlin décidé à faire traduire et imprimer le culte de Neuchâtel. Le Roi de Prusse sur le point d'introduire la liturgie anglicane dans sa Chapelle.

Monsieur et très honoré Père,

Le retour de Mr.Choupard m'a apporté une joye inexprimable, parce qu'il m'a assuré que vous estes en bonne santé et qu'il avoit eu le bonheur de vous entendre prescher avec la mesme vigueur et la mesme force que vous faisiez il y a quelques années lorsqu'il estoit à Genève. J'en rens grâces à Dieu et je vois par là que le Seigneur exauce les voeux que nous luy adressons, mes Collègues et moy, pour vostre conservation. Mr. Choupard ne peut assez se louer de vos bontés, et il est pénétré, autant qu'on le puisse l'estre, des civilités qu'on lui a faites à Genève.

Mon fils m'escrit, Monsieur, que vous lui avés témoigné une affection toute particulière, et que vous vous estes mesme donné la peine de l'aller voir J'en ay toute la reconnaissance dont je suis capable.

Nous venons de déposer entièrement nostre Mr. Merveilleux. Son affaire a esté examinée avec beaucoup de soins. Mais les circonstances nous ont déterminés à en venir à la déposition. Tout le monde s'y attendoit, et chacun nous louë, jusque là ses plus proches parents, et de son nom, à la réservè de deux ou trois, qui disent qu'ils en

auraient jugé autrement. Nos peuples de la campagne s'atendoient généralement à cela. Il a esté convaincu d'avoir sollicité par promesse un jeune homme d'épouser sa servante, et cela alors qu'elle estoit déjà avancée dans sa grossesse, quoy qu'elle luy soutint qu'elle n'avoit eu la compagnie d'aucun autre, et que le jeune homme protesta n'avoir eu aucun commerce avec elle, et qu'il ne la voulait point l'épouser.

Le jeune homme et sa mère luy ont soutenu la chose dans nostre assemblée, et ces personnes ne peuvent pas ~~être~~ regardées .. ?..., puis que par le témoignage du Consistoire du lieu et par son propre aveu, c'étaient de ses meilleurs amis. D'ailleurs il a fait <sup>a</sup>proistre si peu de repentance, on a vu tant de mauvaise foy, de chicanes et de contradictions dans ses réponses, en un mot, il y a eu des circonstances aggravantes, qu'on n'a pu luy laisser le caractère. Il avoit peu de mérite. Son peu de talent, et les faiblesses auxquelles il est sujet, faisoient qu'à peine le supportoit-on. Son Eglise estait déjà venue, il y a trois ans, demander qu'on le changeast. Enfin Monsieur, il y a tant de considérations importantes à faire sur cecy, que nous ne doutons point, que l'on l'eust jugé ailleurs comme nous en avons fait. Si on en excepte un pays voisin [Berne] où aucun crime n'exclut du ministère, à moins qu'il ne soit commis par quelque malheureux sans appuy.

Mr. Ancillon a escrit à Mr. Turretin sur le culte. J'espère que Mr. Turretin fera connoistre ce que vous en pensés. Mr. Ancillon me dit que nostre liturgie (de laquelle ils n'ont qu'une partie) a extrêmement plu à Mr. Ursinus, leur Evesque et plusieurs ministres, qu'on vouloit la traduire et imprimer en allemand, mais qu'il l'a empesché, ne voulant pas que cela se fist sans mon consentement, que <sup>l'evesque</sup> le en ayant esté informé, abandonna le dessein qu'il avoit d'introduire puremen et simplemen dans sa chapelle la liturgie anglicane, et qu'il trouvoit nostre culte meilleur; que l' Evesque a ordonné qu'on en fist des copies et qu'on les répandit. Enfin, Monsieur, je remplirois tout ce papier, si je vous disais ce que Mr. Ancillon me marque sur ce sujet, et combien on y paroist satisfait de nostre culte. Cependant je crois entrevoir qu'il y a quelques uns de ses collègues qui ne goustent pas ce changement.

Il y a for longtemps que je n'ay eu des nouvelles d'Angleterre  
Mes Collègues vous baisent très humblement les mains. Je redouble mes vœux pour vostre santé et pour l'heureux succès de ce que vous entreprenés dans vostre Eglise, et je suis toujours, inviolablement, avec un profond respect

vostre très humble et très obéissant sserveur

signée : J.F. Ostervald

Original autographe BPU Genève - Archives Tronchin vol. 52 p.118.

Inventaire : Nouvel adieu à Mr. Chouppard: l'affaire Merveilleux bien jugée; vœux sincères pour que Berlin adapte le nouveau culte neuchâtelois.

Monsieur et très honoré frère,

J'aurois bien voulu témoigner à Mr. Choppement l'estime et l'affection que j'ay pour lui d'une manière qui m'eust donné plus de satisfactions à moy-mesme, mais je me suis trouvé en des circonstances qui ne m'ont pas permis de faire autre chose que ce que j'ay fait. Je vous prie d'asseurer, et lui et Messieurs vos autres Collègues, de mes très humbles services. Je m' assure qu'il a eu la bon-té de rendre la lettre que Mr. Tribolet lui remit de ma part. Monsieur votre fils et Mr.Tribolet n'ont encore rien veu de moy qui leur estoit utile, mais j'espère qu'ils éprouveront la bonne volonté dans les prochaines occasions.

Vous avés parfaitement bien jugé l'affaire de Mr. Merveilleux. Les circonstances et l'attente du public ne le permettoient autrement. Comme l'une des fins de l'exercice de la discipline est de réparer le scandale, il faut avoir un très grand égard aux pensées de l'Eglise dans ces occasions. Je suis ravi que votre liturgie plaise à Berlin. Il ne faut rien négliger pour la faire voir toute entière, afin qu'on l'établisse s'il est possible. Elle est incomparablement plus propre à édifier que d'autres. On ne la scauroit trop louer. Je prie Dieu qu'il vous fasse prospérer en toutes choses.

Je suis inviolablement, votre très humble et très obéissant serviteur  
*signée* : Tronchin .

Lettre de J. F. Ostervald à L. Tronchin, du 18 juin 1704

Original autographe – BU Genève - Archives Tronchin, vol.52 p.11 8

Inventaire: La disponibilité de la Prude à adopter la nouvelle liturgie de Neuchâtel, est, aux yeux d'Ostervald, un signe prometteur de l'adoption par les réformés d'Europe, de sa réformation du culte et des sentiments. Nos réformateurs estaient conscients de devoir reprendre certaines réformes. Celle de la cérémonie de confirmation par exemple, et de citer Calvin. Il parle du principe, non de la question au fond.- Mr.Masson voyage en Hollande avec deux jeunes Seigneurs (comme leur gouverneur ?). Nouvelles intéressées de la famille Chamier de Londres.

Monsieur et très honoré Père

Je receus, il y a quelques jours, la lettre que vous m'avés fait l'honneur de m'écrire, par laquelle je vois avec une reconnaissance que je ne saurois exprimer la continuation de vos bontez pour mon fils. J'ay bien esté heureux d'apprendre que le jugement dans l'affaire de Mr M. [M. [veilleux] vous paroist juste. On en escrit autant de Basle.

Je vais travailler à envoyer à Berlin tout nostre culte, et j'espère que Mr. Turretin, en répondant à Mr.Ancillon, luy aura fait connoistre votre pensée sur les Essays de Mr. Jaquelot.

Il importe de profiter où l'on est en divers lieux de reconnoître les imperfections qui sont restées parmi nous. Mr. Chouppard me dit, Monsieur, ~~que vous~~ que vous parlastes là-dessus le jour de vos promotions, d'une manière qui fit beaucoup d'impression, et que vous montrastes que nos réformateurs avoient esté de grands hommes, mais qu'ils n'avoient pas pu tout faire. J'ay souvent eu dans la pensée qu'il seroit bon pour la conviction de certaines gens (qui déferent plus à l'autorité qu'à la raison) de faire voir que les Réformateurs eux-mesme ont reconnu qu'il falloit restablir des choses qui nous manquent. Par exemple: à l'égard de la cérémonie de recevoir nos catéchumènes, qui est une espèce de confirmation, ou plus tost la véritable confirmation de l'Eglise primitive, si seulement on y employoit l'imposition des mains. Calvin dit nettement dans son Institution (Liv.4 cap.19, vers.4 et 13) que cette confirmation devroit estre rétablie mesme avec la cérémonie d'imposition des mains: *talum manum impositionem qua simplicita loco benedictionis fiat, laudo et restitutionem qua simplicita loobenedictionis fiat laudo et restitutam hodie in pururum asum vlin.*

L'article 13 est tout à fait formel: *vetus alla confirmatio fuit laudabilis admodum et et nostre hoc seculo in christianis Ecclesia restituenda.* Ce sont les propres termes mis à la marge. Il en est de mesme de plusieurs autres articles, et par cette voye, j'ay souvent fermé la bouche de gens qui ne se rendoient à aucune raison quelle qu'elle fust.

Melle Chamier m'a escrit et elle paroist fort en peine de vous, Monsieur, n'ayant point de vos nouvelles Il y a un jeune homme d'icy dans vostre ville, qui ira bientost à Londres, et qqui y portera vos lettres, si vous voulés y escrire. Mon fils luy remettra vos lettres. Vous n'avez qu'à les luy donner.

Mr. Masson est en Hollande. Il voyage avec deux jeunes Seigneurs. J'ay du déplaisir de ce que je ne puis correspondre par luy en Angleterre. En récompense, je me réjouis de ce que nous le verrons, car on me mande qu'il viendra à Genève et à Neufchastel.

Melle Chamier~~er~~, l'aisnée, me fait comprendre qu'elle est assez à l'étroit. Elle a toutes sortes de malheurs, et beaucoup de personnes pour qui elle s'est intéressée, jusqu'à se mettre en frais, la payent d'ingratitude. Sa cadette est toujours en Ecosse. On n'a pas voulu la laisser revenir. On est embarrassé sur ce qu'on doit faire à l'égard de l'aisné de feu Mr. Chamier. On a proposé de le faire page, mais cette proposition a esté rejetée, parce que c'est une très méchante école. Un Mr. Testat avoit promis d'en prendre soin et de le faire estudier. Mais on me dit que l'avarice de cet homme l'empesche d'exécuter ses promeses. Je <sup>se</sup> ~~se~~ Monsieur, que Melle Chamier seroit bien aise d'avoir ...?... sur l'éducation de cette famille. Elle a 7 pensionnaires, et avec cela ~~...~~ peu de santé, et encore moins de profit.

Mes Collègues vous offrent leur très humble respect, et je suis avec une soumission profonde

Monsieur et très honoré Père  
votre très humble et obéissant serviteur

*Signée* : J.F.Ostervald

- Lettre de J. F. Ostervald à L. Tronchin, du 25 juin 1704

Original autographe BBPU Genève - Archives Tronchin vol. 52 p.120.

Inventaire : Nouvelles informations sur le divorce bâlois en cours. Jugement d'Ostervald en attente de celui de L. Tronchin. L'Antistes de Bâle impatient de rétablir la Discipline à la manière de Genève et de Neuchâtel.

Monsieur et très honoré Père,

J'ay receu une lettre de Mr. l'Antistes de Basle, dans laquelle il me demande mon sentiment sur le cas dont j'eus l'honneur de vous informer dernièrement. Je ne le répèteroi pas icy, supposant que vous vous en souvenez Je diroi seulement que L. l'Antistes marque que la Justice Matrimoniale, avant que de prononcer sur la demande que le mari et la femme faisoient du divorce, consultèrent les Ecclésiastiques, lesquels répondaient: *se non videré causam leggetimam ob quam quoad thorum et mensam nedum quoad vinculum separi possin id quos multis de ùo, strafit.* Cependant, on accorda le divorce avec la permission aux particuliers de se remarier, savoir le mari dans un an, et la femme dans trois. Il faut encore remarquer que l'homme et la femme avoyent esté excommuniés auparavant et exclus de la Sainte Cène par le Consistoire, à cause de leur vie scandaleuse et de leur refus de se réconcilier.

Voicy maintenant ce qu'on demande : *Nunc separatione obtena pertun petunt a Presbyterio liberari vinculo excommunicationos quid facto opus sit. Uti clave le excommunti sunt ita ceerti sumus ipsos...et contra veerbum esse sseparatos adeo in foro poli vinculum matrimonii semper ratum maneat etc.*

Ayant examiné le cas, il nous a paru :

- 1) vu les circonstances, la sentence du Juge est tout à fait irrégulière et contre l'Evangile de quoy je ne crois pas que personne puisse en douter ;
- 2) que dans un cas de cette nature et si visiblement contraire aux loix de J. Christ, l'Eglise ne doit pas lever l'excommunication sous laquelle les coupables sont déjà, puis que ce seroit donner un méchant exemple, autoriser ces sortes de séparations et engager mesme les parties dans un état de damnation. Mais il faut les laisser quelque temps excommuniés, usqu'à ce qu'ils reviennent à eux-mesmes. Par là l'Eglise pourvoira à leur salut, et elle empeschera un grand scandale; que tout le troupeau recevrait, si ces gens là comunoyent. Il semble que le Tribunal de l'Eglise estant un Tribunal de conscience, elle doit icy avoir égard au salut des pécheurs et à la gloire de Dieu

avis ?

Toutefois avant de mander nostre, j<sup>e</sup> souhaite de le rectifier par le vostre. Que j'ose vous supplier de me faire connoistre par un mot de réponse et par cet ordinaire, s'il estoit possible. J'aurais pu alléguer d'autres raisons de nostre sentiment, mais celles que j'ai touchées suffisent.

Basle ne consultera que Neuchâtel et Genève, à ce que je crois, parce que partout ailleurs on n'exclut personne de la communion.

Je suis avec u profond respect, Monsieur et très honoré Père  
vostre très humble et reconnaissant serviteur

*signée* : J.F. Ostervald

Mr. l'Antistes prend cecy fort à cœur, souhaitant de rétablir la Discipline, et d'autres personnes autant que luy

---

-Lettre de L. Tronchin à J. F. Ostervald, du 1. juillet 1704.

Original autographe - Genève BPU: Archives Tronchin vo.52 p. 122.

Inventaire. Tronchin est persuadé, ainsi que Turretini, de la supériorité du Culte neuchâtelois sur les Essais de Jaquelot. Genève reste opposée à tout changement, même appuyé d'arguments *considérable,s* même pris de Calvin.- Conseils à Melle Chamier par Ostervald interposé.- Mr. Masson est attendu à Genève sans impatience par Tronchin. Le jugement que ce dernier porte sur l'affaire du divorce bâlois. Serait-ce un remariage de divorcés, et non leur séparation qui fait problème ? Tronchin a déjà fait savoir son opinion (jurisprudentielle ?) à l'Antistes de Bâle, sans passer par Ostervald.

Monsieur et très honoré frère,

Vous n'avez pas besoin de me parler de Mr. votre fils pour me faire des re-mercuriels selon votre générosité ordinaire. Comptés sur-moy pour tout ce qui le regarde.

Mr. Turretin est dans les mesmes sentimens que moy, touchant les Essais de Mr. Jaqueuelot. Je luy demanderoi s'il les a mandez et le prieroi de re-commander votre Culte. Le Roi de Prusse et l'Evesque de Berlin sont bien intentionnez pour un changement. Mais il faut bien choisir, et votre culte est le meilleur que nous ayons vu. Il est vray que je dis aux promotions bien des choses vrayes et justes touchant nos Réformateurs, que je n'aurois pas osé les dire durant la vie du père de M. le Recteur. Mais le fils est si éclairé, si porté pour la vérité et pour le bien de l'Eglise, que je ne crains rien avec luy. Sa harangue me donne lieu de dire tout ce que j'avançois.

Les remarques que vous m'avez envoyées (de Calvin) sont très considérables. On taschera de les faire valoir. Mais les passions des Envieux sont encore trop fortes.

Melle Chamier recevra bientôt de mes lettres, par Mr. Dumas qui partit d'icy il y a trois ou quatre semaines. Je profiteroi du jeune homme dont vous me parlés, si j'en ay besoin.

Je me fais un plaisir d'espérer de voir icy Mr. Masson. Nous apprendrons de luy bien des choses que nous ne sçaurions autrement.

Vous m'obligeriez, si vous escriviés à Melle Chamier, pour luy mander de ne travailler pour personne sans se faire payer ce que sa peine vaut. Elle n'est pas en estat de donner. Je ne sçaurois donner aucun conseil sur l'éducation de sa famille, parce que je ne connois pas assez l'Angleterre pour cela.

Quand à la séparation des mariés de Basle, voicy ce que j'en pense. J'aurois souhaité que les ministres eussent consenti à leur séparation de lit et de table pendant quelques tems. Supposé que leur aversion ne vienne que d'une simple incompatibilité d'humeur. Mais si le désir de se séparer vient du désir d'avoir une autre chose, je voudrois qu'on inssistast envers lui, de révoquer l'arrest de la permission de se remarier comme estant formellement contraire à la doctrine et à l'autorité de Jésus-Christ. Et si

on n'obtient pas cette révocation, comme il y a apparence qu'on ne l'obtiendra pas, -parce que le Magistrat peut ne pas vouloir déférer aux ministres-, les ministres ne doivent pas laisser à ces [re-mariez], qu'encore que le Magistrat leur permette de se marier avec d'autres. Les pasteurs les tiendront dans l'excommunication pendant leur second mariage, parce que ce ne sera qu' un adultère continué. Mais celui qui aura attendu de se marier après l'autre, témoigne du déplaisir de cette séparation , et demande à se remarier après que l'autre partie aura faussé la foy qu'elle lui devoit en se remariant. Je luy accorderois la cène, en la défendant à l'autre, parce que le mariage du premier l'aura mis en liberté. Il y a tant de circonstances dans ces sortes de faits, [en sorte] qu'on<sup>ne</sup> peut pas prononcer d'une manière qui ne soit sujette à varier, selon les cas qui surviennent.

Je prie Dieu qu'il vous conserve en santé et en prospérité. Je salue très humble ment Messieurs vos Collègues; je suis inviolablement

Monsieur et très honoré frère,  
vostre très humble et très obéissant serviteur.

*Signée* : Tronchin

J'oublois de vous dire que Mr. l'Antistes de Basle m'a consulté là-dessus, et que je lui ay répondu aujourd'hui de cette manière. Je ne sçais si vous approuvés mon sentimen.

---

- Lettre de J. F. Ostervald à L. Tronchin du 7 juillet 1704

Original autographe : BPU Genève - Archives Tronchin vol. 52 p.123

Inventaire : Ostervald a revu son opinion dans l'affaire du divorce de Bâle. Elle lui rappelle une affaire valanginoise. En annexe : ses remarques sur les Cantiques nouveaux. Le sieur Iker refusé aux examens de fin d'études par la Vénérable Classe neuchâteloise. Les Eglises de Corcelle et de St.Sulpice (de la Principauté de Neuchâtel) demandent à célébrer le nouveau culte une fois par semaine.

Monsieur et très honoré Père,

J'ay receu les cantiques dont vous avés eu la bonté de me faire part avec le billet qui y estoit joint, aussy bien que vostre lettre du 1<sup>er</sup> juillet. J'ay répondu à Basle après avoir rectifié mon avis sur ce que vous me marqués. Je n'avois pas fait la réflexion que vous touchés, qui est si l'on peut admettre à la Sainte Cène, celle des parties qui aura du déplaisir de cette séparation et qui témoignera de la repentance. J'ajoute qu'il arrivera peut estre à ces Messieurs ce qui nous est arrivé, c'est que le Magistrat prétendra, qu'après qu'il a jugé, c'est aux ministres à libérer ceux qui ont esté déclarés innocents. Que si le Juge a erré, il en rendra compte à Dieu ; que l'Eglise n'a pas le droit de revoir les jugements du Magistrat, etc..

Mais en ce cas voicy ce que nous avons fait, il n'y a que deux mois. Voyant le refus qu'uu Magistrat de procéder[selon] les loix, contre un hom-

me accusé de paillardise, et que les peuples de Vallangin se soulevoient d'un auste costé et en venoient à des voix de fait contre nous, prévoyant mesme une révolte allant à renverser toute la Discipline, nous prîmes le parti de sommer, fortement mais respectueusement, Mr. le Gouverneur de faire justice et de faire réprimer ces mouvements séditieux. Nous protestâmes en sa présence, que s'il y avoit du péché, nous n'en serions pas chargez. Nous fîmes de semblables protestations en chaire, pour lever le scandale. Après quoy nous sommâmes l'accusé en Consistoire de donner gloire à Dieu et sur ce il déclara qu'il estoit innocent. Nous le remismes au jugement de Dieu et de sa conscience, et nous l'admîmes à la Sainte Cène; en luy déclarant que s'il estoit coupable, il le prendroit à sa condamnation.

Je sais bien que le cas de Bâle est différent, en tant qu'il ...?.. Mais si ces Messieurs estoient obligez de céder, ce qu'ils ne doivent faire qu'à l'extrémité, ils pourroient avoir recours, pour se disculper et pour lever le scandale, à de semblables protestations.

Je prens la liberté, Monsieur, de marquer mes pensées sur les Cantiques sur le papier ci-joint. Personne ne les a vues que Messieurs Gelieu et Tribolet, et ils garderont inviolablement le secret. Ils vous assurent de leurs respects.

Nous terminâmes, dans nostre Assemblée de la semaine dernière, l'affaire du Sieur Iker, proposant, au sujet duquel vous m'ayés écrit cy devant. Sur vos avis, nous lui avons conseillé de choisir une autre vocation que le ministère. Il a insisté diversés fois, demandant qu'on l'examinast en disant qu'on ne pouvoit pas lui refuser cela. Nous l'avons donc examiné et nous luy avons donné un texte. Mais il nous a paru et dans le texte et dans la proposition n'avoir, ny le bon sens, ny les autres dons nécessaires pour estre ministre. Aïisi nous le luy avons déclaré et l'avons renvoyé.

Les députés de deux de nos Eglises de la Campagne ont paru dans nostre Assemblée, et nous ont demandé, pour un jour de la semaine, de célébrer le culte comme nous l'avons établi depuis peu à Neuchâtel. Ce qui leur a été accordé. Ainsi voilà déjà cinq Eglise de la Campagne qui ont reçu nos nouvelles Prières. Le nom de ces deux Eglises est Cordelles (qui est une très grosse paroisse, à une lieue de la ville), et Saint Sulpice (qui est aussi une Eglise très nombreuse, à sept lieue d'icy dans les montagnes). Je prévois que nous ne pourrons pas nous dispenser de faire imprimer nostre culte. S'il estoit imprimé, il seroit déjà établi dans la moitié de nos Eglises, malgré les oppositions de cinq ou six ministres qui le décrient.

Je prie Dieu, Monsieur, qu'il fortifie vostre santé et prolonge vos jours  
et je suis avec un profond respect,  
Monsieur et très honoré Père

vostre très humble et très obéissant serviteur  
*signée; J.F. Ostervald*

==

Annexe à la lettre du 7 juillet 1704 d'Ostervald à Tronchin.

Remarques sur les Cantiques publiés à Genève.

Sur le titre :

il semble qu'il vaudroit mieux mettre : Pour la feste de Noël, ou pour Noël que pour la Sainte cène de Noël, ces cantique n'estant pas faits à proprement dit pour la Sainte Cène, mais pour les festes.

Les premiers cantiques paroissent mieux que les derniers.

Il y a de fort bons endroits dans le premier cantique pour Noël ; on doit pourtant corriger quelques endroits, comme le 4<sup>o</sup> vers du premier verset *Le Roi de la terre et des cieux* . Cette idée ne convient pas au sujet, celle de Rédempteur seroit plus propre.

Vers 3.

Ces deux vers : *Il nous sera Père propice, et nous ferrons sa volonté*, ne sont pas bons. *Père propice* n'est pas de l'usage d'aujourd'huy, et *nous ferons sa volonté*, n'est pas lié avec ce qui précède.

Il faudrait achever le 4<sup>o</sup> verset.

Sur le Cantique de Marie, le 11. : *Ce nom remplit la terre et les cieux*. Cela doit estre changé. On ne voit pas bien comment le nom de Dieu remplit tout l'univers

Vers. 6

*Ce bras* est trop répété. D'ailleurs la mesme pensée est répétée cinq fois *ce bras est fort, par ce bras tout subsiste, il peut tout faire, rien ne luy résiste, à ce bras puissant*.

Les deux derniers vers du verset 7 ont quelque chose d'un peu rude.

Le deuxième vers du verset 11 : *son amour est un amour extrême*, n'est là que pour la rime.

On remarque que cette paraphrase en vers n'exprime pas bien l'original. Par exemple cecy n'est pas exprimé : *selon qu'il en a parlé à nos Pères, à Abraham et à sa postérité*.

Cantique de Pâques

*Le Bon Pasteur se fit agneau*, c'est là une pointe qui ne sera pas goustée.

Vs.3 *D'esclaves il nous a fait Rois; jettons à ses pieds nos couronnes*. Ce -la n'est pas liés, et ce langage ne convient, ce me semble, qu'aux fidèles glorifiés.

Le Cantique après la communion devrait estre retouché. On remarque qu'il n'y a pas assez de liaison Ce défaut se voit dans tous les Cantiques, ce

ne sont que des pensées détachées, qui transportent tout d'un coup l'esprit à des nouvelles idées.

*Chantons un éternel cantique, éternel cantique n'est pas bon.*

#### Pour l'Ascension

vs 2. *Ce conquérant.* Ce titre pourroit estre changé.

Vs 5. *C'est donc au ciel etc.. Ce donc* choque. J'aimerois mieux dire : *c'est dans le ciel etc.* D'ailleurs il y a trop de *donc* et de titres dans ce verset.

Vs. 8 : *et remporter sa dernière victoire en ranimant les cendres de nos corps,* Ces cendres ranimées ne répondent pas à ce qui précède, et ne nous donne pas une idée ni assez grande ni assez complète du jugement et de la victoire de J.Christ.

#### Le cantique <sup>o</sup>pur la Cène de septembre

ne sera pas goûté. Il n'y a rien d'élevé. Il y a des endroits qui ne sont pas bien tournés. Par exemple ! *il veut t'offrir et sa coupe et son pain,* pour apaiser et sa soif et ta faim ; et dans le Verset 2 : *Du genre humain le triste et commun sort,* n'est là mis que pour la rime, et paroît une cheville.

Vers. 3 : *langer avec humilité.*

*Le sang de J.Christ, qu'il donne pour breuvage, retrace son image en nous.* Cette pensée n'est pas juste. L'idée d'un breuvage et d'un image ne s'accordent pas.

Vs. 4 : *quiconque en boit n'a pas l'âme altérée.*

Vs. 5 : *Mais quoy, peut-on etc.* Cela sent l'objection dans un sermon, mais les objections ne viennent pas bien dans les cantiques.

#### Cantique après la communion de septembre.

Vs 2 : *que nostre principale affaire etc..* ,est pas bien là.

#### Cantique pour la Pentecoste

dans les cantiques précédents sont top de pensées détachées.

Vs.2 : *mais pour en jouir, il faut croire et vivre dans la sainteté.* Cela n'est pas naturel et a quelque chose de rude et de trop didactique.

Vs. 6 : *que cet esprit dans nos prières enflamme nos coeurs et nos voeux.*

*Nos voeux* n'est pas bien là, puisque les prières sont des voeux. Ce qui suit dans les deux derniers vers : *que le St .Esprit ouvre nos yeux,* n'est pas bien placé et devrait précéder.

La fin du cantique après la Pentecoste est très bonne. On prendra la liberté de dire, qu'outre la poésie n'est pas bonne, que ce n'est que de la prose rimée, outre qu'il y a des endroits qui ne sont pas justes et que l'on pourroit marquer. On ne croit pas qu'ils soit d'une grande édification de mettre des histoires en vers. Il vaut mieux les lire dans l'Ecriture en bonne prose que de les chanter en vers. Il semble qu'on ne doit chanter que ce qui va à adorer Dieu, ou à le louer, ou à le prier, ou à quelqu'autre acte de dévotion.

On remarquera encore, que l'on feroit peut-estre de meilleurs cantiques si on les tiroit de l'Ecriture Sainte, en joignant divers passages, comme nous avons fait dans nostre Liturgie. Et si on prenoit des hymnes usités dans l'Eglise depuis plusieurs siècles. Par ce moyen on n'introduiroit pas de nouveaux cultes et des cultes arbitraires.

On croit enfin, qu'avant de faire imprimer ces cantiques, il est nécessaire de les faire examiner, et mesme de prendre du temps pour cela.

On ajoute icy quelques remarques sur les Psaumes en vers. Auxquelles nos très honoré frères de Genève pourront avoir égard dans une nouvelle édition; s'ils les trouvent bien fondés

On souhaiteroit que dans le Psaume 47 on exprimat<sup>st</sup> ces mots de l'original : *Dieu est monté* etc.. Ils ne sont point exprimez, ce qui fait qu'ayant fait chanter ces Psaumes le Jour de l'Ascension, tout le monde dit qu'il n'y avoit rien qui regardast distinctement cet événement.

Plusieurs souhaiteroient encore que les 4 derniers vers du dernier verset du premier Psaume 92 fussent mise comme ils étaient dans les éditions précédentes : *quand le jour vient à naître* etc. et non *quand le soleil se lève*, parce que le derniers est embarrassé; *quand sa course s'achève*. Ces mots *sa course* se rapportent trop loin, à sçavoir au soleil. Et il y a d'autres substantifs plus près : *sa bonté, sa fidélité*. J'ai mis icy cette remarque, parce que nous chantons ce verset dans nos prières du soir. Pour la mesme raison on souhaiterait que l'on fist deux corrections au vs. 8 du Psaume 143, que nous chantons au service du latin. L'une a ce vers : *sur qui se repose ma foy* Ce *sur* qui est rude. L'autre au dernier vers : *car mon âme s'élève à toy*. On trouve qu'il seroit mieux de dire : *car j'élève mon cœur à Toy*.

---

- Lettre de L. Tronchin à J. F. Ostervald du 19 août 1704,

Original autographe - BPU Genève - Archives Tronchin vol. 52 p.127.  
Inventaire : Tronchin<sup>on</sup> ôseille à Werfels de ne pas accepter la vocation que lui adresse l'académie de Fernecker, aux Pays-Bas. Ses raisons. MM. Calandrin et Pictet ne par~~lent~~ plus de leurs cantiques (?). Les remarques sur les Psaumes d'Ostervald acceptées sans commentaire. Si Mr. Masson passait à Neuhâtel, il faudroit obtenir copie de la patente royale où sont nos noms Raison. Mr. Jallabert (gendre de Mr. Tronchin et profes-seur aux mathématiques) va faire partie de la Compagnie des Ministres de Genève. Le fils de J.F. Ostervald, Jean Samuel, est en de bonnes mains.

Monsieur et très honoré frère,

Il y a longtemps que je ne me suis pas donné l'honneur de vous écrire, parce que je ne sache pas d'en avoir eu des sujets, et qu'il n'est pas à propos de vous charger de lettres indifférentes.

Vous aurez sans doute reçu avis de Mr. Werenfels, qu'il a esté demandé pour la profession de Théologie à Fraenecker. Il a prié Mr. turrettin, nostre ami, de lui dire son sentimen, s'il devoit accepter la vocation, et

d'en parler avec moy. Je lui ai répondu moy-mesme, après que Mr. Turretin m'eust communiqué la lettre. Je lui ai conseillé de ne pas accepter à cause de sa santé et du mauvais air de ce pays-là fort marécageux et où l'on est presque décrépî à 60 ou 65 ans. Joint que les manières d'agir y sont grossières, voire désagréables, et que les théologiens sont souvent sujet à se quereller, et quand mesme ses collègues seroyent doux et honnestes, ceux des autres Académies des Provinces Unies ne manqueraient pas de le chagriner dès qu'ils apprendroyent qu'il avanceroit quelque doctrine qui ne leur plairait pas. Je ne sçais si vous avés le mesme seentimen ? Il seroit à souhaiter qu'il püst estre en plusieurs lieux à la fois pour y répandre ses lumières, mais cela <sup>ne</sup> se pouvant pas, je pense qu'il vaut mieux, pour le bien des Eglises, qu'il demeure à Basle. Il faut que MM. C.[Calandrin] et P.[Pictet] ayent apperçu, que tout le monde n'approuvoyent leurs...?.. Ils ne voyoient l'heure de les lire à nos-tre Compagnie pour les faire autoriser, et aujourd'hui <sup>ne</sup> n'en entend plus parler. Je n'ose pas leur en demander la raison, parce qu'en fait de doctrine et de culte, ils n'ont point d'ouverture de coeur avec moi, mais avec Mr.Turretin. Je les laisserai jusqu'à ce qu'ils en parlent les premiers.

Je trouve vos remarques bonnes sur ceux [des Psaumes] que vous avez veus.

J'ay prières à Melle Chamier Si Mr. Masson passe à Neufchastel ou icy, il faut tâcher d'avoir par son moyen un exemplaire du rolle des membres de la Société, imprimé à Londres, dans les patentes de la Reine, où l'on a <sup>appri</sup> <sup>que</sup> nos noms estoient. Il est utile qu'on le <sup>voye</sup> pour obtenir plus aisément de nostre Magistrat ce que nous désirons, pour le but que la société se propose.

Nostre Compagnie sur ma réquisition, reçut pour membre de son corps; vendredi dernier, Mr. Jallabert. Il y entrera vendredi prochain avec l'aide de Dieu. Ainsi le voilà professeur public aux mathématiques et membre du corps ecclésiastique et académique.

Je ne vous écris rien de Monsieur vostre fils, parce qu'il vous mande sans doute son estat, et que Mr. Jallabert ne manque pas de vous faire sçavoir sa conduite. Je ne laisseroi pas de l'encourager à bien s'appliquer à l'estude et à bien profiter du tems.

Je vous prie de faire mes très humbles baisemains à Messieurs vos Collègues, et de croire que je serai, toute ma vie,

Monsieur et très honoré frère,  
vostre très humble et très obéissant serviteur  
*signée: Tronchin*

Inventaire : Tronchin apaise (agacé ?) les inquiétudes d'Ostervald et des ministres neuchâtelois sur son état de santé.

Monsieur et très honoré frère,

On m'a fait savoir combien vous vous intéressez à ma maladie, de quoy j'ay esté bien pénétré. On m'a aussi assuré que Ms. vos Collègues avoyent témoigné y prendre beaucoup de part, ce qui m'oblige à vous marquer la reconnaissance que j'en et à vous prier d'estre persuadé que je regarde vos sentiments, et ceux de Messieurs vos Collègues, comme un effet de leur bonté, et de vostre affection.

Il est vray que vous avez en moy une personne qui vous est toute dévouée, mais la perte que vous feriez par mon décès seroit fort petite. Cependant je dois vous dire que ma santé, grâces à Dieu, est rétablie, et qu'il ne me reste que de la faiblesse, qui diminue tous les jours, sentant mes forces revenir chaque jour. Dieu veuille que ma vie serve à sa Gloire et au bien de son Eglise.

C'est avec beaucoup de plaisir que j'apprend toutes les semaines des nouvelles de vostre santé et de celle de Messieurs vos Collègues, et de l'estat de vostre Eglise. Je prie Dieu qu'il vous conserve, et qu'il vous donne une longue et heureuse vie et qu'il bénisse vos travaux. Je suis

Monsieur et très honoré frère  
vostre très humble et obéissant serviteur

*signée* : Tronchin

- Lettre de J.F. Ostervald à L. Tronchin, du 9 octobre 1704.

Original autographe – Genève BPU – Archives Tronchin p.133

Inventaire: Nouvelles du rétablissement de Mr. Tronchin accueillies avec joie.- Il se rait bon d'envoyer à Mr. Jaquelot de Berlin, le texte (ci-joint) de la réédition londonienne du catéchisme de langue française. Elle présente en annexe les prières du samedi soir de Neuchâtel.- Mlle Chalier en situation difficile.- Les soucis de J.F. Ostervald concer<sup>ant</sup>nant son fis Jean Samuel, en pension à Genève, chez Mr. Jallabert.

Monsieur et très honoré Père,

Je ne saurois vous exprimer combien la lettre que vous avés pris la peine de m'escire m'a touché et combien j'ay de joie d'apprendre de mon fils l' bon estat de vostre santé. Mes Collègues me chargent de vous remercier de la bonté que vous avés pour eux aussi bien que pour moy et ils vous assurent de leurs très humbles respects. Vostre rétablissement nous a remplis de joie et d'espérance et nous est u motif à redoubler nos soins pour ce qui regarde le bien de l'Eglise.

J'écris aujourd'hui à Mr. Turretin et je lui marque diverses choses par rapport à l'Angleterre qu'il vous communiquera. Je luy parle aussy des Essays de M. Jaquelot sur le culte et cela m'a fait naître la pensée de vous envoyer une copie de l'Aczerissement que l'on a mis à la fin de l'édition française de mon catéchisme qui a esté faite à Londres et à

laquelle on a joint nostre liturgie du samedi que nous establismes, il y a un peu plus de deux ans. Peut-estre Mr. Turretin trouvera-t-il à propos d'envoyer une copie de cet Avertissement à Berlin.

Melle Chamier m'a écrit. Je conçois qu'elle est un peu à l'étroit. Elle me dit qu'elle a reçu une lettre <sup>ou</sup> vous l'exhortés à se faire bien payer, mais ce n'est plus le tems dit-elle. Elle vous assure de ses respects Mr. Testat fournit seise écus par an pour l'éducation du jeune Chamier. Nous avons perdu ; dit-elle un bon ami à Genève. C'estoit le fils de Mr. Dufour, le ministre.

Je dois, Monsieur, vous remercier très humblement de vos bontés pour mon fils. Non seulement vous souffrés qu'il ayt entrée chez vous, mais vous le recevés à, vostre table de tems en tems. Ma femme et moy en sommes pénétrez plus que je ne sarrois le dire, et elle prend la liberté de vous assurer de sa reconnaissance et de se respects.

Oserois-je, Monsieur, de vous supplier de me dire, lorsque vous m'escriris, et à vostre commodité, ce que vous jugés de mon fils et s'il vous paroît qu'il ait des talents pour le ministère, s'il a le bon sens, la pénétration et l'application nécessaire ;, et ce que vous savés de sa conduite par rapport à la vertu et à la piété. Je sais qu'il luy manque bien des choses, et je souhaite qu'ayant le bonheur d'este chez Mr. Jallabert, et de vous voir quelques fois, il acquiert ce q'il h'avoit pas cy-devant.

Je vous demande pardon si je vous donne cette peine, mais je le fais avec confiance, sachant jusqu'ou va vostre bonté pour moy. Je continue à prier Dieu pour vostre conservation avec toute l'ardeur dont je suis capable, et je suis avec un profond respect

Monsieur et très honoré Père  
Vostre très humble et très obéissant serviteur  
*Signée* : J.F. Ostervald

Je vous aurois envoyé l'Avertissement qu'on a mis à la teste e mon catéchisme à Londres, mais je crois que Mr. Tribolet vous en a déjà fait part.

Annexe

Avertissement

mis à la fin du catéchisme de J. Ostervald  
imprimé à Londres l'a, 1704 en françois.

Le formulaire pour les prières du samedi au soir établi à Neufchastel au mois de mai 1702, ayant esté joint à l'édition angloise de ce catéchisme on a trouvé à propos de l'ajouter à cette nouvelle édition françoise. On espère que cela fera u un très grand plaisir à ce grand nombre de person-

nes qui l'ont ainsi souhaité, mais encore à tous en général qui aiment la paix de Jérusalem et qui font des vœux pour voir dans toutes les Eglises réformées cette Union et cette Uniformité à l'égard des sentimens et du culte, qui sont si nécessaire pour la gloire de leur commun Maistre. Et pour leur propre conservation

Ces personnes apprendront avec édification que ces prières ayant esté généralement bien reçues à Neufchastel depuis ce temps là, les pasteurs en établirent de semblables pour le mardi et le vendredi au soir, et que depuis quelques mois à la requeste et par l'autorité du Magistrat, ils ont réglé sur ce pied là leur culte public du matin et du soir pour tous les jours de la semaine.

- Lettre de L. ronchin à J F. sternal, du 17 octobre 1704.

Original autographe Genève PU – Archives Tronchin vol.52 p.36

Inventaire: Heureux de la réponse des Neuchâtelois, à l'écoute de son bulletin de santé.- pur reprendre les relations avec Berlin, il faut attendre la fin des vendanges de Mr. Turretin.- Lettre à Mlle Chamier prévue pour la semaine prochaine. l'étudiant Samuel Ostervald sous la loupe. Heureux des nouvelles de Londres, toutes à l'honneur de J.F.Ostervald.- Respects à Madame Ostervald.

Monsieur et très honoré frère,

J'aime mieux vous assurer de la parfaite estime que i'ay <sup>toujours</sup> tours eu pour vous, que de répondre au témoignage que vous le donnés de votre bonté, à l'occasion de mon indisposition. Je ne <sup>au</sup> sçuroit le dire sans quelque confusion. Tout ce que je puis vous dire est, que la considération que j'ay pour vous et pour Messieurs vos collègues estant fondé sur votre vertu, elle est invariable et d'une éternelle durée, au lieu que celle qui a d'autres causes, est au changement.

Je verrois Mr. Turretini quand les vendanges le luy permettront pour apprendre de luy ce que vous lui mandés touchant l'Angleterre et les Essays de Mr. Jaquelot. J'escriroi la semaine prochaine à Melle Chamier et luy feroi toucher quelque chose, s'il plaist à Dieu.

Je vous manderoi toujours ingénument ce que vous <sup>me</sup> le demandés concernant Monsieur votre fils. Je ne sçaurois vous dire ce que l'on peut attendre de luy pour le ministère. Il faut qu'il ait fait auparavant quelque composition, et qu'il l'ait prononcée. Je crois qu'il doit travailler sur un sujet que Mr. Minutoli lui a donné. Ce qui nous fer voir un échantillon de son génie. Il est bon et doux, mais il est un peu opiniastre, quand il a conçu quelque dessein à peine l'en fait-on revenir. Il se plait un peu trop aux divertissemens et aux bagatelles, et si on tasche à corriger ce défaut. Il seroit bon que vous lui demadassies comment il se trouve dans cette ville, si elle lui plaist, et si les gens qui y sont lui agréent. Je vous le propose, parceque s'il n'y prend pas plaisir, ce qui est un mal pour luy au

cas en cas où il avoit de l'aversion pour ce lieu. Je suis seur qu'il n'en a pas un sujet raisonnable, et, selon sa réponse, vous luy représenterés le bien qu'il en peut retirer. De mon costé, je luy parle souvent de ses estudes, et l'encourage et l'exhorte à le bien faire.

Pour ce que je fais dans ma maison, à son égard, je le considère comme estant de ma famille, et ce que je fais ne mérite pas que vous y fassiez attention.

Mr. Tribolet ne m'a pas communiqué l'Avertissement mis <sup>au</sup> ~~à ma~~ texte de votre catéchisme ) Londres. Celui que vos m'avez envoyé m'a fait un grand plaisir me faisant voir l'estime que votre personne et votre travail ~~est~~ <sup>on</sup> sont en ce pays-là

Je prie Dieu qu'il fortifie votre santé qu'il et vous donne une parfaite satisfaction dans votre famille et à l'égard de vos ouvrages. Je salue très humblement Messieurs vos Collègues, et suis sans réserve

votre très humble et très obéissant serviteur

*signée* : Tronchin

Permettés que j'asseure icy Mme Ostervald de mes très humbles respects.

---

Lettre de LTronchin à J.F.Ostervald, du 4 novembre 1704

Original autographe – BPU Genève – Archives Tronchin, vol.52, p.138

Inventaire: Tronchin félicite Ostervald pour les qualités professionnelles de Jean Samuel, son fils. Manifestement en correction de sa lettre du 14 octobre dernier : *ses petits défauts sont assez faciles à corriger.*

Monsieur et très honoré frère,

Je vous écris avec empressement et avec beaucoup ~~beaucoup~~ de joye, au sujet de Monsieur votre fils. Je vous disois dernièrement ce que j'avois appris de luy. Aujourdhuy, je vous fais sçavoir qu'il l'a composé une harangue ... ?... et devoit la prononcer au premier jour en public. Je voulus l'entendre dans ma chambre auparavant, afin de luy aider à régler le geste et de conoistre la fidélité de sa mémoire. J'ay esté si satissfait de ce qu'il a composé, luy seul, et de la fermeté avec laquelle il le présenta que de la manière dont il l'a faite et récita, et de la qualité de sa mémoire, ne me permettoient pas de douter qu'il ne de vienne, avec la bénédiction de Dieu, un habile prédicateur. J'ose vous en féliciter par <sup>a</sup> avance, et vous dire que pour ses petits défauts, ils sont assez faciles à corriger, et qu'un âge un peu plus avancé le mettra dans n parfaitement bon estat. Je prie Dieu, qu'il le remplisse de ses grâces, et qu'il bénisse ses estudes, et qu'il vous fasse la grâce de voir tel que vous le souhaitez, un excellent organe de l'édification de votre Eglise. Je vous souhaite une parfaite prospérité, en toutes autres choses, et suis toujours sans réserve, Monsieur et très

honoré frère

---

votre très humble et très obéissant serviteur,

*Signée* : Tronchin

- Lettre de J. F. Ostervald à L. Tronchin, du 7 novembre 1704

Original autographe – BPU Genève – Archives Tronchin, vol. 52 p.140  
Inventaire: Confirmation de l'entrée de Tronchin à la *Société Royale de Londres*, mais toujours pas de lettre patente.- Nouvelles de Mesdames Chamier de Londres. Les lettres de remerciements à la *Société Royale* posent des questions d'étiquette.- Encore l'éducation de Jean Samuel Ostervald.- L'affaire du placement à la campagne d'un *jeûne homme qui ne sait pas chanter*. Inauguration de la nouvelle salle de conférence de la Compagnie des pasteurs de Neuchâtel.- Nouveaux projets liturgiques.

Monsieur et très honoré Père,

Nous avons enfin avis de nostre réception dans la Société Royale. Je receus lundi la lettre ci-jointe pour vous et Mr. Tyrrettin. Il y en avoit aussi une pour moy. On doit m'envoyer par la, première commodité un paquet de diverses pièces qui concernent le détail de tout ce que cette société a fait de ses desseins. Nous y auront aussi la patente royale où nos nommes se trouvent. Melle Chamier aura soin de m'envoyer le tout. Elle me marque que Madame sa Mère vous prie de luy donner de vos nouvelles. Elles n'en ont point eues depuis long tems. Sa lettre est du 2 octobre. Ainsi elle aura sans doute receu celle que vous luy escrivistes il y a quelque tems. Le soulagement que vous luy aurés procuré en luy envoyant quelque chose, sera venu fort à propos. Elles sont fort à l'étroit. L'ainé de feu Mr. Chamier est placé chez un très honeste homme. Mr. Testat donne 4 pièces par an. Melle Chamier en donne autant. Il en faudroit encore 4, qu'on taschra d'avoir de sa Mère. Elle me dit que Mr. l'Escot a écrit de la Caroline, qu'il y est parfaitement bien et très content.

Pour revenir à la société, je souhaiterois, Monsieur, de luy répondre en mesme tems que vous et Mr. Turretin. Je vous prie de me permettre : ou que nous escrivions tous trois une mesme lettre. Où si cela ne se peut, à cause de l'éloignement des lieux, et qu'on a à écrire des choses différentes, je vous prie que je vous envoie ma lettre, pour la joindre à la vostre.

Je vous prie outre cela, Monsieur, de dire à mon fils si vous leur escrivés en françois ou en latin, et quels titres vous voulés leur donner. J'ay écrit jusqu'à présent en françois à l'autre société, et à l'égard des titres, je vois, par la traduction angloise de la Dédicace de mon catéchisme, que je n'ay peut-estre pas de les traiter simplement de Messieurs. Quant à la société royale, elle est encore plus considérable. Il faudra apparemment donner aux Seigneurs qui en sont membres les titres qui leur sont deus, Mylord et Messieurs. Mais je ne sais si cela est bien, puisque c'est ainsi que les Rois d'Angleterre parlent au Parlement.

Je vous ay, Monsieur, de grandes obligations des avis paternels que vous avés donnés à mon fils. Il en a besoin. Je vous supplie d les luy continuer. Je luy ay escrit de se dissiper moins, et de profiter du bonheur qu'il a d'estre à Genève, et d'avoir part à vostre bienveillance. Il m'a répondu qu'il fera tous ses efforts pour s'acquitter de son devoir.

Je receus, il y a quelque tems, une de vos lettre par un nommé Jaques Tribut. Nous tascherons de le placer à la campagne, mais cela sera difficile, à cause qu'il ne sçait pas chanter. Il a esté malade et en danger dans cette vile, et nous l'avons fait assister.

Nous avons esté aujourd'huy assemblés pour la première fois dans le lieu que nous avons fait bastir pour tenir nos Assemblées. Celuy où nostre Compagnie s'assembloit cy-devant, estant trop petit par la multiplication des ministres. Nous avons consacré ce Lieu par des exercices de piété, par des prières et des exercices, et par un discours que j'ay fait en qualité de Doyen. Nous y avons prié pur vostre Église en particulier. Le tout s'est fait avec des marques de piété et d'attendrissement, qui nous ont beaucoup édifiés. Dieu a présidé tout particulièrement dans cette première assenblée par diverses bonnes choses que nous y avons faites. Nous avons parlé d'établir des prières réglées qui se lisent avant et après le sermon, au lieu qu'elles sont à la discrétion du ministre et qu'on les récite par cœur. Il y a des personnes nommées pour travailler à cela et pour en faire le projet qui sera rapporté à la Compagnie, dans quelques mois. En cela nous nous conformerons à tous nos voisins d'd Suisse et à toutes les Eglises allemandes, flamandes, angloises et autres. Nous avons aussi accordé nos nouvelles prières à une Eglise des Montagnes, qui est venue les demander. D'autres Eglises se disposent à les demander au premier jour.

Mes Collègues vous assurent de leurs très humbles respects, et je suis toujours avec une parfaite vénération,

Monsieur et très vénéré Père,  
votre très humble et très obéissant serviteur,  
*Signée* : J.F. Ostervald

---

Lettre de L Tonchin à J. F. Ostervald, du 4 novembre 1704

Original autographe – BPU Genève – Archives Tronchin, vol.52, p.138

Inventaire : Tronchin félicite Ostervald pour les qualités professionnelles de Jean Samuel, son fils. Manifestement encore <sup>receu</sup> réaction de sa lettre du 14 octobre dernier : *ses petits défauts sont assez faciles à corriger.*

Monsieur et très honoré frère,

Je vous écris avec empressement et avec beaucoup ~~beaucoup~~ de joye, au sujet de Monsieur vostre fils. Je vous disois dernièrement ce que j'avois appris de luy. Aujourd'huy je vous fais sçavoir qu'il a composé une harangue ... ?... et devoit la

prononcer au premier jour en public. Je voulus l'entendre dans ma chambre au paravant, afin de luy aider à régler le geste et de conoistre la fidélité de sa mémoire. J'ay esté si satisfait de ce qu'il a composé, luy seul, et de la fermeté avec laquelle il le présenta que de la manière dont il l'a faite et récita, et de la qualité de sa mémoire, ne me permettoit pas de douter qu'il ne de-vienne, avec la bénédiction de Dieu, un habile prédicateur. J'ose vous en féliciter par avnce, et vous dire que pour ses petits défauts, ils sont assez faciles à corriger, et qu'un âge un peu plus avancé le mettra dans un parfaitement bon estat. Je prie Dieu, qu'il le remplisse de ses grâces, et qu'il bénisse ses estudes, et qu'il vous fasse la grâce de voir tel que vous le souhaitez, un excellent organe de l'édification de vostre Eglise.

Je vous souhaite une parfaite prospérité, en toutes autres choses, et suis toujours sans réserve,

Monsieur et très-honoré frère,  
Votre très humble et très obéissant serviteur,  
*Signée* : Tronchin

---

Lettre de J.F.Ostervald à L.Tronchin, du 7 novembre 1704  
Original autographe – BPU Genève – Archives Tronchin, vol. 52 p.140

Inventaire: Confirmation de l'entrée de Tronchin à la *Société Royale de Londres*, mais toujours pas de lettre patente.- Nouvelles de Mesdames Chamier de Londres. Les lettres de remerciements à la *Société Royale* posent des questions d'étiquette.- Encore l'éducation de Jean Samuel Ostervald.- L'affaire du placement à la campagne d'un *jene homme qui ne sait pas chanter*. Inauguration de la nouvelle salle de conférence de la Compagnie des pasteurs de Neuchâtel.- Nouveaux projets liturgiques.

Monsieur et très honoré Père,

Nous avons enfin avis de nostre réception dans la Société Royale. Je receus lundi la lettre ci-jointe pour vous et Mr. Turretin. Il y en avoit aussy une pour moy. On doit m'envoyer par la, première commodité un paquet de diverses pièces qui concernent le détail de tout ce que cette société a fait de ses desseins. Nous y auront aussy la patente royale où nos nommes se trouvent. Melle Chamier aura soin de m'envoyer le tout. Elle me marque que Madame sa Mère vous prie de luy donner de vos nouvelles. Elles n'en ont point euës depuis long tems. Sa lettre est du 2 octobre. Ainsi elle aura sans doute receu celle que vous luy escrivistes il y a quelque tems. Le soulagement que vous luy aurés procuré en luy envoyant quelque chose, sera venu fort à propos. Elles sont fort à l'étroit. L'ainé de feu Mr. Chamier est placé chez un très honeste homme. Mr. Tes-tat donne 4 pièces par an. Melle Chamier en donne autant. Il en faudroit encore 4, qu'on taschera d'avoir de sa Mère. Elle me dit que Mr.l'Escot a écrit de la Caroline, qu'il y est parfaitement bien et très content.

Pour revenir à la société, je souhaiterois, Monsieur, de luy répondre en mesme tems que vous et Mr. Turretin. Je vous prie de me permettre : ou que nous escrivions tous trois une mesme lettre. Où si cela ne se peut, à cause de l'éloignement des lieux, et

qu'on a à écrire des choses différentes, je vous prie que je vous envoie ma lettre, pour la joindre à la vostre.

Je vous prie outre cela, Monsieur, de dire à mon fils si vous leur écrives en françois où en latin, et quels titres vous voulés leur donner. J'ay escrit jusqu'à présent en françois à l'autre société, et à l'égard des titres, je vois, par la traduction angloise de la Dédicace de mon catéchisme, que je n'ay peut-estre pas de les traiter simplement de Messieurs. Quant à la société royale, elle est encore plus considérable. Il faudra apparemment donner aux Seigneurs qui en sont membres les titres qui leur sont deus, Mylord et Messieurs. Mais je ne sais si cela est bien, puisque c'est ainsi que les Rois d'Angleterre parlent au Parlement.

Je vous ay, Monsieur, de grandes obligations des avis paternels que vous avés donnés à mon fils. Il en a besoin. Je vous supplie de les luy continuer. Je luy ay escrit de se dissiper moins, et de profiter du bonheur qu'il a d'estre à Genève, et d'avoir part à vostre bienveillance. Il m'a répondu qu'il fera tous ses efforts pour s'acquitter de son devoir.

Je receus, il y a quelque tems, une de vos lettre par un nommé Jaques Tribut. Nous ts chargerons de le placer à la campagne, mais cela sera difficile, à cause qu'il ne sçait pas chanter. Il a esté malade et en danger dans cette ville, et nous l'avons fait assister.

Nous avons esté aujourd'huy assemblés pour la première fois dans le lieu que nous avons fait bastir pour tenir nos Assemblées. Celuy où nostre Compagnie s'assembloit cy-devant, estant trop petit par la multiplication des ministres. Nous avons consacré ce Lieu par des exercices de piété, par des prières et des exercices, et par un discours que j'ay fait en qualité de Doyen. Nous y avons prié pur vostre Eglise en particulier. Le tout s'est fait avec des marques de piété et d'attendrissement, qui nous ont beaucoup édifiés. Dieu a présidé tout particulièrement dans cette première assemblée par diverses bonnes choses que nous y avons faites. Nous avons parler d'établir des prières réglées qui se lisent avant et après le sermon, au lieu qu'elles sont à la discrétion du ministre et qu'on les récite par cœur. Il y a des personnes nommées pour travailler à cela et pour en faire le projet qui sera rapporté à la Compagnie, dans quelques mois. En cela nous nous conformerons à tous nos voisins de Suisse et à toutes les Eglises allemandes, flamandes, angloises et autres. Nous avons aussi accordé nos nouvelles prières à une Eglise des Montagnes, qui est venue les demander. D'autres Eglises se disposent à les demander au premier jour.

Mes Collègues vous assurent de leurs très humbles respects, et je suis toujours AVEC une parfaite vénération,

Monsieur et très vénéré Père,  
votre très humble et très obéissant serviteur,  
*Signée* : J.F. Ostervald

- (ou du 20.XII)

Original autographe – BPU Genève – Archives Tronchin, vol.52 p.14 2

Inventaire : Tronchin répond aux inquiétudes d'Ostervald, qui craint que les notes prises par un de ses étudiants ne s'imprime à Genève. Au tour de Tronchin: il demande à Ostervald des renseignements sur la personne et la fortune de la veuve Prevost (le défunt pasteur de Bevaix, à deux lieues en deçà de Neuchâtel. L'amateur de la veuve Prevost est un méticuleux : il pose 7 questions bien précises. Des ministres de l'Évangile, soucieux de réformer *culte et les sentiments* des Réformés se font agents matrimoniaux.

Monsieur et très honoré frère,

Je ne sçais comment j'oublois de vous éclaircir ce que vous donnastes charge à Mr. vostre fils de sçavoir si Mr.Faigaux ne faisoit pas imprimer vos leçons en théologie par Mr. De Tournes et Jaquier. Je m'attachois tellement aux lettres que vous m'aviés fait l'honneur de m'escire, que je ne pensois pas à la lettre receue par Mr. vostre fils. Je n'avois pas laissé de m'informer dès le jour mesme où il me fit voir vostre lettre. J'alloi chercher Mr de Tournes le premier, ne l'ayant pas trouvé, j'alloi chez Mr.Jaquier, que je rencontroi pas non plus. Mais les femmes les ayant averti l'un et l'autre, Mr.De Turnes vint chez moy, sur les sept heures du soir. Il me dit qu'il n'estoit plus associé, qu'il n'avoit pas imprimé ces leçons, mais que le S.[Sieur] Jaquier en avoit fait quelques feuilles, mais que l'ouvrage estoit interrompu, parce que celui q;ui les faisoit imprimer n'avoit pas eu de l'argent pour faire continuer l'impression. Mais deux heures après, il revint avec Mr. Jaquier qui nia fortement d'avoir rien imprimé de pareil. Mr de Tournes dit aussi que le Sieur Jaquier n'avoit rien eu de tel sous les presses. Ce qui me surprit fort après ce qu'il m'avoit dit deux heures auparavant. Je les pressoi fort de me dire la vérité. Mais Jaquier m'assura avec grande fermeté qu'il me la disoit. Ils ajoutèrent que cela pouroit estre Mr. Miege.

Je fus donc le lendemain là chez Mr. Miege. Il nia de sçavoir ce que c' estoit que cela. Je dis aux deux premiers que je les priois instamment de n' imprimer rien de semblable sans me l'avoir fait auparavant, parce qu'il pourroit y avoir des choses mal entendues, que l'auteur voudroit corriger, ou luy mesme ou par mon moyen, et qu'ils savoyent nos ordres : qu'on ne doit rien imprimer sans l'avoir fait voir à un scholarque ou au Recteur. Voilà ce qui s'est passé à cet égard. Il est certain que Mr. Faigaux avoit esté dans cette ville huit ou quinze jours auparavant. Mais je n'ay pas pu sçavoir ~~par~~ ce qu'il y étoit venu faire. Vous pourrés le conjecturer, ou ~~me~~ <sup>le</sup> sçavoir de luy-mesme.

Je vous supplie de me permettre de vous demander une grâce. Je la tiendroi secrète pour vostre intérêt et pour le mien. Je la demande pour une personne pour qui j'ay beaucoup d'affection. C'est qu'il vous plaise de le dire ingénument ce que vous savés ou que vous pourrés sçavoir, par des gens qui le sçauront certainement :

- 1) qu'elle personne c'est que la veuve de Mr Prevost, mort ministre de l'Eglise de Bevaix à deux lieuës, en deçà de Nefchastel.
- 2) De quelle humeur elle est, bonne et raisonnable ou fascheuse et méchante,
- 3) Si elle est une bonne ménagère, ou si elle ne conduit pas prudemment ses affaires et son bien ?
- 4) Quel bien elle avoit quand elle se maria avec Mr.Prevost., et quels biens elle a encore ;
- 5) Si ses parents se sont louez ou plaints d'elle ?
- 6) De quel caractère estoit feu Mr. Prevost par rapport à sa femme et au ménage ;
- 7) Quelle age elle a, quelle santé et en qu'elle réputation elle a aujourd'hui.

Faites-moy la grâce de répondre à chaque article distinctement. Et le plus tost que vostre commodité et les moyens d'estre bien informé le pourront permettre.

Je vous demande pardon de la peine que je vous donne. Je me revancheroi toutes les fois que je pourroi vous estre de quelque utilité. Je suis sans réserve

Monsieur et très honoré frère,  
votre très humble et très obéissant serviteur.

*Signée* : Tronchin

---

- Lettre de J.F. Ostervald à L. Tronchin, du 4 décembre 1704

Original autographe – BOU Genève – Archives Trionchin, vol. 52 p.144  
Inventaire: Le paquet de lettres que Genève enverra à Londres sera volumineux. Le bonheur des parents de Jean Samuel à la nouvelle des résultat de sa dernière épreuve académique -.Les titres des sociétés(SPCK et SPG) mise en route par l'*Illustre Société* qui les chapeaute ( et dont Sir Chamberlayne est le secrétaire). Ostervald est toujours persuadé que cette dernière est *royale*, ce qui n'est pas. – Quels sont les titres convenables à l'adresse des responsables des (trois)sociétés de Londres.- Les réponses aux questions de l'amateur de la Veuve Melle Prevostt seront pour une prochaine lettre.- Merci d'avoir arrêté l'empresion des leçons d'Ostervald. Si malgré tout ces s leçons s'imprimaient, *ce sera à faire de les désavouer*. - La liturgie du culte quotidien vient de trouver des amateurs au Locle, l'Eglise *la plus nombreuse de tout ce pays*. D'autres communautés pourraient suivre leur exemple. Un P.S revient sur la question des titres usités en Angleterre. et signalé une récente à Sir J. Chamberlayne, secrétaire de l'illustre Société.

Monsieur et très honoré Père,

Puisque vous le trouvés bon, je vous envoie ma lettre pour la Société. Je prens la liberté de vous demander place pour une autre lettre que j'ecris à Melle Chamier. Elle est un peu grosses, mais je n'ay pu la mettre en petit volume, à cause qu'il y en a une dedans pour Mr. L'Evesque de Vor -

ceste auquel j'escris en faveur de Melle Chamier, pour lu procurer, s'il est possible, une petite pension.

J'ay receu presqu'à la fois, une autre lettre que vous eustes la bonté de m' escrire après que mon fils eust rendu son discours. Ce que v<sup>o</sup>us me marqués du succès qu'il a eu, nous a extrêmement réjouïs. Nous ne saurions assez vous remercier, ma femme et moy, de l'intérêt que vous prenés au succès de ses études. Dieu luy fasse la grâce de ne pas tromper vos espérances, et de se rendre digne de vos bontez. Et à nous, celle de pouvoir vous marquer nostre reconnaissance.

J'avois conçu, Monsieur, que la lettre que vous escvistes, Mr. Turretin et vous en Angleterre sur divers articles, s'adressoit à la société dont nous sommes déjà membres il y a long tems, et non à la corporation royale, dont Mr. Chamberlayne est à présent secrétaire, et au nom de laquelle il nous écrit. Je ne sais si j<sup>e</sup> me suis trompé si la chose va comme je le pense, c'est la raison pour laquelle vous n'avés point eu réponse sur ces articles.

Quant à ce que Mr. Chamberlayne ne nous informe de rien dans ses lettres, et qu'elles ne contiennent qu'un simple avis de nostre aggragation, cela vient de ce qu'il avoit déjà écrit d'autres lettres, il y a à peu près un an, lesquelles ont été perdues. On cru long tems que nous les avions re-ceues.

Pour ce qui est des tires de la Société, j'ay cherché la patente du feu Roy, que j'ay en allemand. J'y ay trouvé ces termes, que ces titres sont *La Société pour la propagation de l'Evangile dans les pays étranger* [ en abrégiation SPG, société née fin 1700]. C'est ainsi que j'ay mis au-dessus de ma lettre en ajoutant seulement le mot *royale* après celui de la société. L'autre s'appelle *Société pour la propagation de la doctrine chrétienne* [SP CK]. Dans la lettre, j'ay pris le parti que vous indiqués, et j'ay mis *Très Illustres et Révérends Seigneurs et Messieurs* etc. Ce qui m'a fait ajouter le titre de *Révérends*, c'est que j'ay remarqué qu'on l'a mis dans l'épistre dédicatoire de mon catéchisme en anglois. Je ne s<sup>ais</sup> si en cela j'ay bien fait. Dès que j'auroi receu la Patente où nos noms sont, et les autres pièces, je vous en feroi part.

J'auroi, Monsieur, l'honneur de vous répondre samedi sur le chapitre de Melle Prevost. J'attens encore quelques informations. Ma lettre de samedi arrivera peut estre avant celle-cy.

Les démarches que vous avés faites, et la peine que vous avés prise pour arrester l'impression de mes leçons, sont une nouvelle preuve de vostre bonté. Je vous en remercie très humblement. Il y a assurément quelque mystère caché ; ou de la part des imprimeurs, ou de la part de l'auteur de l'impression. Ce qu'ils ont dit et ensuite nié (qu'il y avoit déjà quelques feuilles d'imprimées) le fait soupçonner. Désormais il faut

attendre ce qui en arrivera. Si malgré les précautions que vous avés prises, ces leçons paroissent, ce sera à faire à les désavouer.

A l'égard de ce que vous avés la bonté de me dire, Monsieur, sur ce que nous avons consacré le lieu de nos Assemblées, je ne sais comment jè m'estois exprimé dans ma lettre, mais je vois que ce que nous fismes s'accorde avec les sentimens qu'il vous a plu de m'ouvrir. Nous remerciasmes Dieu de la liberté qu'il nous accordoit. Nous le priasmes de nous bénir, et de nous emplir de sa crainte. J'exhortoi la Compagnie comme la circonstance le demandoit.

Il se passa dans nostre Assemblée d'hier une chose qui va estre d'une grande influence pour establir nostre culte. L'Eglise du Locle, qui est la plus nombreuse de tout ce païs, et qui est située dans les montagnes, le demande. Je suis persuadé qu'avant peu, d'autres Eglises voisines en feront autant.

Je prie Dieu, Monsieur, qu'il prolonge vos jours, et je suis avec une soumission inviolable,

Monsieur et très honoré Père,  
vostre très humble et très obéissant serviteur.

*Signée : J.F. Ostervald*

J'oublois de vous dire, Monsieur, qu'on m'a assuré que le titre de *Réverend* estoit aussi usité en Angleterre pour les Ecclésiastiques et les Evêques et que je pouvois hardiment m'en servir, bien qu'il ne fut pas tout-à-fait usité comme on crois. J'ay escrit deux mots à Mr. Chamberlayne pour le remercier de la peine qu'il a prise, et le prier de remettre ma lettre à la société. Mes Collègues vous assurent de leurs très humbles respects.

---

- Lettre de J.F. Ostervald à L.Tronchin, du 6 décembre 1704

Original autographe – BPU Genève – Archives Tronchin vol.52, p.146 Inventaire. Ostervald présente <sup>une</sup> ~~une~~ à Tronchin <sup>une</sup> grande cueillette de renseignements, mais ignore l'âge de dame Veuve Prevost. Nouvelles de la famille Chamier d'Angleterre.- En P.S. informations complémentaires de Lausanne concernant l'impression pirate de ses leçons données au séminaire de Neuchâtel.

Monsieur et très honoré Père,

J'eus l'honneur de vous escrire avant-hier, mais je ne pus répondre à ce que vous m'aviés demandé a sujet de la veuve de Mr.Prevost., parce que je n'estois pas suffisamment renseigné. Je le fais aujourd'hui, et je juge que cette lettre vous sera mesme rendue avant l'autre.

M'estant informé le plus exactement possible, j'ay vu des gens connoissant assez bien les choses. J'ay appris, qu'en général, la personne dont vous me parlés passe par une honeste femme. A l'égard de son humeur, on m'a dit qu'elle estait assez douce et raisonnable. Il faut qu'elle l'<sup>ait</sup> été pour vivre avec un homme tel que feu son mary.

Pour ce qui est du ménage, on dit qu'elle en a, et mesme qu'elle a un peu d'avarice. Lorsque j'ay demandé plus pécisément si elle conduisoit prudemment ses affaires, on m'a répondu qu'on ne pouvoit point en juger, parce que son mary ne luy mettoit rien entre les mains, mais que du reste, elle tenoit assez bon ordre.

Pour le bien, une personne qui doit bien le savoir, le dit qu'elle avoit cent louys d'or, et peut-estre quelque chose de plus, quand elle se maria, et que lors de la mort de son mary, on luy a rendu cette somme et tout ce qu'elle peut avoir emporté ne peut aller jusqu'à 150 louys d'or à tout compter.

Les parents de son mary se sont louez d'elle et s'en louent, au moins la plus part. J'en dis autant des enfans. Les uns en disent beaucoup de bien, ce sont les plus raisonnables. Les autres s'en plaignent. Cela vient de ce que, ce qui arrive d'ordinaire dans les familles, les uns prenoient le parti du Père, et les autres celuy de la belle-mère. Il y a une fille de Mr. Prevost qui pourrait en dire des nouvelles. Son mary estoit d'une humeur bourruë et bizarre. Il avoit déjà mal vécu avec sa première femme. Il s'estoit, outre cela, mis dans l'esprit je ne sais quels soupçon de jalousie, mais sans fondement, autant au moins que chacun en a jugé. Sa femme avoit une conduite sage en ce país. Pour le tems qui a précédé, on ne sait rien qui doive luy faire du tort.

A l'égard de son âge, personne n'a pu rien me dire de précis. On croit pourtant qu'elle passe 40 ans.

Voilà, Monsieur, ce que j'ay appris sur les articles que vous touchés dans vostre lettre. J'exécuterai toujours au mieux les commissions qu'il vous plaira de me donner.

Je viens de recevoir une lettre de Melle Chamier, ce qui fait que je vous supplie de joindre ce billet à la lettre que je vous ay déjà envoyée pour elle. Elle marque que l'approbation que vous donnée à Mr. Du L. Mas, ne luy a pas peu servi, et qu'elle espère qu'il sera ministre à Lestrefields à la place de Mr. Barbot. Il plait à tous ceux qui l'ont ouï.

Un Mr. Bezombre qui a esté reçu ministre à Neufchastel avec Mr. Vial a esté choisi à *l'Eglise de Londres*. Je ne sais qu'elle est cette Eglise. Une fille de Mr. de Malacar, qui estoit marraine du plus jeune des fils de Mr. Charmier, luy a légué 20 pièces en mourant. Mr. Tedstat promet beaucoup à l'aisné, mais on ne sait à quoy cela aboutira. On craint qu'il ne se remarie après la mort de sa femme, qui est âgée d 85 ans et preste à mourir. Le mari de Melle Lyons est à l'extrémité. Il y a 4 mois qu'il est malade et qu'il souffre de cruelles douleurs de colique. Enfin Melle Chamier me dit, Monsieur, que vostre mala-die les a beaucoup alarmée, et qu'elle bénit Dieu de vostre rétablissement. C'est aussy le sujet de mes vœux ordinares, et c'est de quoy je ren grâces à Dieu tous les jours

Je me recommande humblement à vos bontez, et je suis avec un profond respect,

Monsieur et très honoré Père,  
vostre très humble et très obéissant serviteur.

*Signée* : J.F. Ostervald.

Mr. Bergier m'a écrit de Lausanne que le Sieur L La Justice (que Mr. Faygaux m'avoit dit estre l'auteur du dessein d'imprimer mes leçons, ptoteste n'en avoir pas eu la pensée. Une autre lettre venue de ce lieu là, confirme la mesme chose. Ainsi je crains que ce ne soit quelqu'autre personne qui ait voulu faire imprimer cet ouvrage. Je continue, Monsieur, à vous remercier des soins que vous avés fait pour arrester cette impression.

---

- Lettre de L. Tronchin à J. F. Ostervald du 10 décembre 1704,<sup>1</sup>  
Original autographe - BPU Genève - Archives Tronchin vol. 52 p.142.  
Inventaire : Une impression pirate de textes d'Ostervald à Genève. Tronchin joue au détective privé pour un amateur (dont il tait le nom) de la veuve du pasteur Prévost, autrefois ministre à Bevaix. Prudentes questions d'un curieux amateurs de la veuve Prévost.

Monsieur et très honoré frère,

Je ne sçais comment j'oublois de vous éclaircir de ce dont vous donnâtes charges à la vostre fils de sçavoir si Mr. Faygaux ne faisoit imprimer vos leçons de théologie par Mr de Tournes et Jaquier. Je m'attachai tellement à répondre aux lettres que vous m'aviez fait l'honneur de m'écrire, que je ne pensois pas à la lettre reçue par Mr. vostre fils. Je n'avois pas laisser de m'en informer, dès le jour mesme où il me fit voir vostre lettre. J'allois chercher Mr de Troune. le premier, et, ne l'ayant pas trouvé, j'allai chez Mr. Jaquier que je ne renontrois pas non plus. Mais les femmes les ayant avertis l'un et l'autre, Mr. de Tournes vint chez moy, sur les 7 heures du soir, et me dit qu'il n'estoit plus associé, qu'il n'avoit point imprimé ces leçons, mais que S. Jaquier en avoit fait quelques feuilles, et que l'ouvrage estoit interrompu, parce que celui qui les faisoit imprimer n'avoit point de l'argent pour faire continuer l'impression. Mais deux heures après, il revint avec le Jaquier, qui nia fortement d'avoir rien imprimé de pareil. Le de Tournes dit aussi que le Sieur Jaquier n'avoit rien eu de tel sous les presses. Ce qui me surprit fort, après ce qu'il m'avoit dit deux heures auparavant. Je les pressois fort de me dire la vérité, mais m'assura avec grande fermeté qu'il me la disoit. Ils

---

<sup>1</sup> On peut aussi lire 2 novembre 1704.

ajoutèrent que ce pourroit estre Mr. Miege. Je fus donc le lendemain chez Mr. Miege qui nia de savoir que c'estoit que cela. Je dis aux deux premiers que je les priois instamment de ne rien imprimer de semblable, sans me l'avoir fait savoir auparavant, parce qu'il pouvoit avoir des choses mal entendues que l'Autheur voudroit corriger, ou par lui-mesme ou par mon moyen, et qu'ils savoyent nos ordres qu'on ne doit rien imprimer sans l'avoir fait voir à un scholarque ou au Recteur. Voilà ce qui s'est passé à cet égard. Il est certain que Mr. Faigaux avait esté dans cette ville huict ou quinze jours auparavant, mais je n'ay pu sçavoir ce qu'il estoit venu faire. Vus pûvés le conjecturer ou le savoir par lyi-mesme.

Je vous demande de me permettre de demander un e grâce. Jé la tiendroi secrète pour vostre intérêt et le mien. La demande est pour une person ne pour qui j'ai beaucoup d'affection. C'est qu'il vous plaise de me dire in génument ce que vous sçavez, ou que vus pûvés sçavoir par des gens qui le sçauroient certainement. Il s'agit de la veuve de Mr. Prévost, mort minis-tre de l'Eglise de Bevaix à deux lieues en deçà de Neufchâtel. 1) De quelle humeur elle est, bonne et raisonnable, ou fâcheuse et méchanté ? 2) Si elle est bonne ménagère, ou si elle ne conduit pas prudemment ses affaires et son bien ? 3) Quel bien [propre] elle avoit quand elle se maria avec Mr. Prévost ? 4) Sises parents l'ont louée ou se sont plaints d'elle ? 5) De quel caractère estoit feu Mr. Prévost par rapport à sa femme et son ménage ? 6) Quel âge elle a, et quelle santé, et en quelle réputation est-elle aujourd' hui ?

Faites-moi la grâce de me répondre à chaque article distinctement, et le plus tosst que vos commodités et le moyen d'estre bien informé le pourront permettre.

Je vous demande pardon pour la peine que je vous donne. Je m'en revan-cherai toutes les fois que je pourrai vous estre de quelque utilité. Je suis sans réserve

Monsieur et très honoré frère  
vostre très humble et très reconnaissant serviteur  
*signée* : Tronchin

---

- Lettre de L. Tronchin à J. F. Ostervald, du 23 décembre 1704

Original autographe à BPU Genève – Archives Tronchin, vol.52 p.148  
Inventaire : Remerciements pour les informations concernant la veuve Prévost.- Propos concernant des lettres à Lâ la *Société Royale* de Londres. (A quand la Patente où *nos noms sont insérés* ?).-Lettre à Mlle Chamier, de Mr. du Mas, de Mr. Bezombes, de feu Mr. Lions.- Mr. Pictet a dédiés ses Cantiques au Conseil. -L'appât de la gloire l'a converti aux projets réformateurs de Tronchin.- Proposition de confier, Jean Samuel Ostervald, étudiant à Genève, à un maître de danse.

Monsieur et très honoré frère,

J'ay receu vos lettres du 7 novembre, 4 et 6 décembre, dont je vous remercie très humblement. Il ne se peut rien voir de plus prompt et de plus circonstancié que l'information que vous avés eu la bonté de me donner des qualitez de la personne dont je vous avois é crit. J'ay lu à mon amy ce que vous m'avés mandé, ce dont il a esté très satisfait.

Je vous remercie très humblement de nous avoir envoyé la lettre de Mr. Chamberlayne. Mr. Turretin et moy luy avons fait réponse, dans laquelle nous avons enfermé vostre lettre qui s'adressoit à luy. Nous avons reçu avis qu'il nous enverroit un imprimé de tout ce que la Société Toyale a fait jusqu'icy dans les pais estrangers. Nous avons fait sçavoir à Mr. Chamberlayne que nous ne l'avions pas reçu. Nous souhaiterions qu'ikl nous envoyst aussy, à chacun d'entre nous, un exemplaire de la patenteoù nos noms sont insérez. Vous ne sçauriés croire combien ces actes nous servent pour obtenir des corps politiques et ecclésiastiques, ce que nous demandons. En cas que vous ayés de leur proposer de nous en faire tenir, vous nous obligeriés beaucoup de l'escire, et si vous ne le pouvés pas, nous en demanderions nous-mesme à Mr. Chamberlayne. J'ay envoyé vis lettres à Melle Chalier. Vous faites bien paroiste vostre générosité et une sincere charité dans ce que vous faites pour elle.

Vous avés bien jugé quand vous avés creu que nous avions escrit qu'à la Société dont nous estions les membres dès long tems.

C'est pour la première fois que nous avons escrit à la Société Royale une lettre où la vostre est enfermée. Nous avons marqué à Mr. Chamberlayne, que si on demandoit les trois de nos lettres la Société Royale verroi ce que nous avons fait, et ce que nous nous proposions de faire. Mais que si la Société Royale désiroit en estre informée directement, nous le luy manderions.

Nous approuvons fort les titres que vous donnés, et nous nous y conformerons tout à fait.

On ne se sera pas trompé sur Mr. Dumas. C'est un fort honneste homme. L'Eglise qui a chosi Mr. Beszombre est la Walonne, la meilleure de toute l'Angleterre. C'estg là qu'est Mr. Saurin, le fameux prédicateur dont le père est en cette ville. Mr. Barbot y est aussi depuis peu avec Mr. Bezombre.

Je suis fort aise du leg de 20 poèces fait au plus jeune fils de feu Mr. Chamier. Dieu veuille que Mr. Testat fasse sentir un grand effet de charité à l'ainé, mais la chose est fort incertaine à cause de son humeur.

Nous avons sçeu que le mary de Melle Lions estoit mort.

Mr. Pictet a publié ses cantiques, et les a dédiéz au Conseil. Il a mis au devant un long récit de tous ceux qui avoyent des psaumes ou des hymnes, depuis les apôtres et dans le Vieux Testament.

Handwritten marks on the right margin, including a large 'M' and several horizontal lines.

Il se seroit toujours opposé, avec tous ses parents du Conseil, à cet établissement, si on n'avoit trouvé le moyen de luy en faire remporter la gloire. A quoi nous avons disposé les choses pour en venir à bout.

Vous avés grand contentement de la manière dont vostre fils se conduit pour ses mœurs et pour ses études. Il s'applique suffisamment à tout, et il vit fort honnestement/Mais voulés-vous bien me permettre de vous dire qu'il auroit besoin de bien se polir, et que pour bien porter son corps et pour entrer dans une compagnie et en sortir de bonne grâce, il ne seroit pas mal de prendre quelques leçons. Point d'autre usage [que] d'un maistre de danse. Mais je crois que pour celui-là on ne sçaura trouver mauvais. Pour éviter les jugements des esprits mal faits, on peut s'en servir sans éclat et sans que vous en sachiez. Il suffira d'en escrire à Mr. Jallabert que vous l'ababibbés à sa xibuite, et je luy expliquerois ce que c'est.

Que dirés-vous de moi, de vous proposer une affaire de cette nature, surtout à l'âge où je suis. Mais je ne me fais nul scrupule d'une chose si innocente, parceque, à mon avis, un ministre ne doit rien avoir de rebutant et qui empesche qu'on ne l'estime à tous égards.

Je suis en peine à l'égard de Messieurs vos Collègues que vostre fils m'a dit estre malades. Je prie Dieu qu'il les rétablissent en une parfaite santé, et qu'il fortifi la vostre.

Je suis d'une manière invariable,  
Monsieur et très honoré frère,  
Vostre très humble et très obéissant serviteur,  
*Signée* : Tronchin

---

Lettre de J. F Ostervald à L. Tronchin, du 27 décembre 1704

Original autographe BPUN Genève – Archives Tro,chi, vol.52 p.150

Inventaire : Tronchin attend toujours (fébrilement ?) la patente royale. - Critique polie et prudente d'Ostervald des Cantiques de Mr Pictet. Ostervald s'exerce à l'art difficile de tout faire entendre sans rien dire. - Il ne saurait <sup>suivre off. offre</sup> ~~se fier~~ confier son fils à un maître de danse : *on a l'œil sur moy.*

Monsieur et très honoré Père,

Je receus, mercredi dernier vostre lettre du 25 de ce... ?..., et je vous remercie humblement de ce qu'il vous a plu de joindre mes lettres pour Londres <sup>dans</sup> vostre paquet. L'Imprimé que la société royale vous envoie viendra apparemment avec les papiers que j'attens. Je recevrai aussy la patente où <sup>nos</sup> nous <sup>sont</sup> ~~sont~~ marquez, et j'auroi l'honneur de vous en envoyer un exemplaire pour vous.

Nous avons veu icy les cantiques de Mr. Pictet On loué fort son dessein. c'est un grand bien qu'il ait rompu la glace. Tout ce que l'on dit, c'est qu'il seroit à souhaiter qu'avant que de publier ces cantiques, on ait pris les avis de ceux qui pouvoient en donner de bons. Ils seroient dans

forme plus parfaite et on les recevoit peut-estre sans chercher dans d'autres Eglises. On fait diverses remarques ; soit pour la poésie, soit pour le fond mesme, qui ne sont peut-estre pas à rejeter. Il faut toujours prendre le tems avant d'imprimer ces sortes d'ouvrages. L'impression engage à les conserver sans changement. C'est pour cette raison que nous ne faisons pas encore imprimer nostre Culte.

Il m'est impossible, Monsieur, de vous témoigner combien j'ay de reconnaissance pour tout ce que vous faites et de ce que vous avés pris la peine de m'escire au sujet de mon fils. Dieu veuille qu'il se rende en quelque façon digne de tant de bontez que vous avés pour luy. Quand j'aurois quelque scrupule sur la chose dont vous prenés la peine de me parler, pour luy former le corps et les manières vostre sentimen le dissiperoit. Je suis très persuadé que l'on peut fort innocemment travailler à formér un homme à l'honesteté, et que cela n'a rien de commun avec la dânse, et je crois mesme que mon fils en a besoin plus que d'autres, et que l'ayant averti sur ce chapitre. Aussi ay- je du chagrin de me trouver dans des circonstances qui ne me permettent pas de pourvoir maintenant e dans le lieu où il est Un lieu plus éloigné et où il sera moins environné de gens du pays.

Si j'avois l'honneur, Monsieur, de vous <sup>7</sup> dié certaines choses, je me flatte que vous reconnaistriés, que je suis précisément dans le cas de pratiquer la règle qui porte, que lorsqu'il y a à craindre du scandale, ou plutost, lorsque l'on prévoit et que l'on sait certainement fera un mauvais effet, il faut s'en abstenir, quoy qu'elle soit innocente Je say avec certitude qu'on a l'œil sur moy, à cet égad. Il n'y a que peu de tems, que l'on a tenu des discours sur cette matière. Qui m'ont fait juger que je devois éviter avec soin tout ce qui pouroit, tant soit peu, donner prise. Une chose qui ne seroit pas remarqué dans une <sup>grande</sup> rende ville comme Genève, le seroit icy et on en feroit un tout autre jugement. J'ay devant mes yeux l'exemple de deux ou trois familles de ministre dont on ne pâle pas avantageusement par cet endroit.

J'ay pris la liberté de vous dire cecy afin de vous informer des raisons qui m'ont empesché de permettre à mon fils d'apprendre à porter son corps en se servant d'un maistre d'exercice ; et j'ose me promettre que vous ne les désapprouvés pas.

Mes Collègues vous assurent de leurs respects, Il y a quinze jours ou trois semaine que Mr. Gelieu est malade, mais ce ne sera rien .

Je prie Dieu qu'il vous conserve en santé, et qu'il ajoute encore plusieurs années à vostre vie, outré comme où, nous allons entrer, afin que vostre Eglise et les nostres jouissent encore long tems d'une personne si né -

cessaire. Ce sont les prières que je fais <sup>o</sup> tous les jours avec ardeur, estant avec tout le zèle et toute la vénération possible, Mnsieur et très onoré Père

Vostre très iùble et très obéissant serviteur

Signée : J.F. Ostervald

Lettre de J.F. Ostervald à L. Tronchin, du 31 décembre 1704.

Original autographe – BOU Genève - Archives Tronchin vol.52 p.152

Inventaire : Le nouveau culte de Genève est apprécié à Berlin.- L'ouvrage de Mr. Jaquelot vise à enterrer Mr. Bayle et autres libertins de cette sorte.- Mr. Turretin avait il exhorté Mr. Jaquelot à oeuvrer à la réunion des protestants et à une réforme du culte réformé traditionnel. ?- Berlin offre à Genève un tableau du Roi de Prusse à la demande d' Ostervald.- Mr. Laplaccette de Copenhague accueille favorablement le nouveau culte de Genève.- *Les gens de mérite et de condition* d'Orange, réfugiés à Genève, louent la nouvelle forme du culte.- L'attente d'un tel changement se manifeste par tout [en Europe protestante]. Ostervald n'est pas le seul à en être persuadé. Il faut prendre garde à ce que les nouveautés liturgiques ne se multiplient pas, éviter le désordre, viser à l'unité- Mr. Caflandrin n'est pas chaud pour la nouvelle forme du culte genevois.- Quelques remarques d'exégèse du professeur Capel, à aux citations vétérotestamentaires du catéchisme d'Ostervald.- Mlle Chamier regrette le départ du ministre Du Mas pour Copenhague. *Dumas*

Monsieur et très honoré Père,

Depuis la lettre que j'eue l'honneur de vous écrire on me marque certaines choses dont je n'ay pas cru devoir différer à vous faire part. Mr. Ancillon <sup>on</sup> me marque ce qui suit sur l'article du culte. Je vous prie, Monsieur, d'en faire part à Mr. Turretin.

Mr. Ursinus, notre évêque, travaille, par ordre de sa Majesté, à une liturgie pour nos Eglises Réformées. Il a copie de ce que vous m'avez envoyé de la vostre. Il attend le reste avec impatience. Il m'a assuré que cette liturgie seroit aussi pour nos Eglises françoises. Que le Roi s'en estoit expliqué, *mais on tient la chose secrète, de peur des oppositions*.

Mr. Jaquelot aura part à cette affaire. Il a fait un ouvrage contre le Dictionnaire de Bayle, que Desbordes imprimera à Amsterdam. On dit qu'il y enterrera Mr. Bayle et tous les libertins de son caractère.

Mr. Turretin a écrit à Mr. Jaquelot une ample lettre, par laquelle il l'exhorte à s'employer à la réunion des protestants, et où il luy parle aussi de la nécessité de réformer nostre culte. Mr. Jaquelot luy a fait une ample réponse, qu'il vous aura peut être communiquée.

J'ay obtenu pour la République de Genève, le portrait du Roy. J'en donne avis à Mr. Chouet qui m'en a écrit depuis peu. (J'envoie la lettre de Mr. Ancillon à Mr. Chouet par mon fils.)

Pour en revenir au culte. Mr. De la Placcette approuve extrêmement votre forme de service. Il me témoigne qu'on lui avoit fait un extrême plaisir de luy avoir écrit avec quel fruit vous l'avez introduite. J'ay appris par

des gens de mérite et de considération d'Orange, que l'on goustoit fort à Genève, les nouveaux exercices qu'on y a introduits, et qu'ils sont très fréquentés. Ce changement est un préjugé favorable pour les autres Eglises, pourvu que Dieu nous conserve encore quelques tems l'illustre Mr. Tronchin. Je ne désespère pas qu'il ne change bien des abus et qu'il ne fasse revenir les eprits prévenus qui ne voyent pas combien une bonne forme de culte nous est nécessaire. Lorsque vous lui écrirés, je vous prie de l'assurer de mon extrême vénération pour luy.

Au reste, je vous dirois en secret, que je marque à Mr. Calandrin (mon fils luy rendra la lettre à Mr. Ancillon) que l'on gouste et louë fort icy l'établissement que l'on a fait à Genève de deux exercices se à ceux de votre Eglise, et que nostre Evesque en a témoigné de la joie. Entre nous je soupçonne un peu Mr. C. [Calandrin] de n'avoir pas été trop favorable à cet établissement, et c'est pour cela que je luy en écris.

Voilà Monsieur, ce que Mr. Ancillon m'écrit du 20 octobre, d'où l'on peut, ce me semble, conclure que, de toutes parts les choses se disposent à perfectionner nostre Culte. Pour cela il faut que des gens zélés et studés agissent, et surtout qu'on ne précipite rien. Si trois ou quatre Eglises s'accordent, les autres suivront tost ou tard.. Mais si chaque Eglise établit un culte différent, la confusion n'en deviendra que plus grande. Je prie M<sup>r</sup>. Turretin de presser cela, s'il le juge à propos, lorsqu'il écrira à Beerlin ou ailleurs.

J'ay eu des lettres de Londres, de Mr. Capel et de Melle Chamier. Mr. Capel, qui a esté mon professeur à Saumur, il y a 26 ans, me témoigne toujours bien de l'amitié. Il m'écrit une longue lettre sur six ou sept passages des prophètes que je cite dans mon catéchisme, comme sur Isaïe VII, Aggée II, 9, et quelques autres Son but est de montrer que ces passages peuvent estre contestés par les Juifs et les Incrédules, parce qu'ils ont un sens littéral. Je ne luy répondrois pas dans le détail, parceque cela prendroit trop de tems, et qu'il est plus habile que moy. Il a toujours un caractère franc et enjoué dans sa vieillesse.

Melle Chamier me mande ce qui suit, au sujet de Mr. Du Mas. L'Eglise de Cestréfiels n'est pas remplie comme nous le croyoens. Mr. Du Mas a esté extrêmement gousté du peuple, mais Ms les Ministres l'ont trouvé trop délicat et la voix trop basse. Il a trouvé une lettre de vocation pour estre collègue de Mr. Laplacette à Copenhague. *Faites-moi la grâce de marquer ceci à Mr. Ttronchin.* Nous avons regret de perdre Mr. Dumas. C'est un vrai Ministre. Il a presché avec applaudissemens. S'il avoit eu de quoy attendre icy, il n'auroit pas allé en Danemarck. Il aimoit ce país. Il presche avec netteté, et il touche. Mais certains vieux ministres ne pevent croire que les jeunes ayent plus de savoir qu'eux.

Je finis cte lettre et cette année, Monsieur, en demandant à Dieu vostre con-servation, avec toute l'ardeur dont je suis capable, et en vous

réitérant les assurances du profond respect e de l'atachement inviolable avec lequel je suis,

Monsieur et très honoré Père,  
votre très humble et très obéissant serviteur.

*Signée* : J.F. Ostervald

Lettre de L. Tronchin à J.F. Ostervald, du 23 décembre 1704

Original autographe à BPU Gen-ve – Archives Trinchin, vol.52 p.148

Inventaire : Remerciements pour les informations concernant la veuve Prévost.- Propos concernant des lettres à ~~la~~ la *Société Royale* de Lond<sup>re</sup>res (A quand la Patente où nos noms sont insérés ?.-Lettre à Mlle Chamier de Mr. du Mas, de Mr. Bezombes, de feu Mr. Lions.- Mr. Pictet a dédié ses Cantiques au Conseil. -L'appât de de la gloire l'a converti aux projets réformateurs genevois.- Proposition de confier, Jean Samuel Ostervald, étudiant à Genève à un maître de danse.

Monsieur et tr-s honoré frère,

J'ay reçu vos ~~lettres~~ <sup>et au</sup> du 7 novembre, ~~4=est~~ 6 décembre, dont je vous remercie très humblement. Il ne se peut rien voir de plus prompt et de plus circonstancié que l'invormation que vous avés eu la bonté de me donner des qualitez de la pers<sup>o</sup>nnne dont ~~ke~~ vous avois é-crit. J'ay lu à mon amy ce que vous m'avés mandé, ce dont il a esté très satisfait.

Je vous remercie très humblement de nousx avoir envoyé la lettre de Mr. Chamberlayne. Mr. Turrettin ~~et~~ moy luy av<sup>o</sup>ins fait réponse, dans laquelle nous avons enfermé vostre lettre qui s'adressoit à luy. Nous ~~avons~~ reçu avis qu'il nous enverroit un ~~im~~primé de tout ce que la Société Toyale a fait jusqu'icy ~~de~~ans les pais estrangers. Nous avons fait sçavoir à Mr. Chamberlayne que nous ne l'avions pas reçu. Nous souhaiterions qu'~~il~~ nos envo<sup>ist</sup> aussy, à chacun d'entre nous, un exemplaire de la patente où nos nous sont insérez. Vous ne sçauriés croire combien ces actes nous servent pour obtenir des corps politiques et ecclésiastiques, ce que nous demandons. En cas qu vous ayés de leur proposer de nous en faire tenir, vous nous ob<sup>l</sup>igeriés beaucoup de l'escire, et si vous ne le pouvés pas, nous en demanderions nous-mesme à Mr. Chamberlayne

J'ay envoyé <sup>vis</sup> lettres à MelleN Chalier. Vous faites bien paroiste vostre générosité et une sinc<sup>ere</sup> charité daps ce que vous faites pour elle.

Vous avés bien jugé quand vous avés creu qye nous avions escrit ~~qu~~ à la Société dont nous estions les membres dès long tems.

C'est pour la première fois que nous avons escrit à la Société Royale une lettre où la vostre est enfermée. Nous avons marqué à Mr. Chamberlayne, que si on demandoit les trois de nos lettre, la Société Royale verroi ce que nous avons fait, et ce que nous nous propositions d'faire. Mais que si la Société Royale désiroit en estre informée directement, nous le luy manderions.

Nous approuvons fort les titres que vous donnés, et nous nous y conformerons tout à fait.

On ne se sera pas trompé sur Mr. Dumas. C'est un fort honneste homme. L'Eglise qui a choisi Mr. Bészombre est la Walonne, la meilleure de toute l'Angleterre. C'est là qu'est Mr. Saurin, le fameux prédicateur dont le père est en cette ville. Mr. Barbot y est aussi depuis peu avec Mr. Bezombre

Je suis fort aise du leg de 20 poèces fait au plis jeune fils de feu Mr. Chamier. Dieu veuille que Mr. Testat fasse sentir un grand effet de charité à l'aisné, mais la chose est fort incertaine à cause de son humeur.

Nous avons sçeu que le mary de Melle Lions estoit mort.

Mr. Pictet a publié ses cantiques, et les a dédiés au Conseil. Il a mis au devant un long récit de tous ceux qui avoyent des psaumes ou des hymnes, depuis les apôtres et dans le Vieux Testament.

Il se seroit toujours opposé, avec tous ses parents du Conseil, à cet établissement, si on n'avoit trouvé le moyen de luy en faire remporter la gloire/ A quoi nous avins disposé les choses pour en venir à bout.

Vous avés grand contentement de la manière dont vostre fils se conduit pour ses mœurs et pour ses études. Il s'applique suffisamment à tout, et il vit fort honnestement/ Mais voulés-vous bien me permettre de vous dire qu'il auroit besoin de bien se polir, et que pour bien porter son corps et pour entrer dans une compagnie et en sortir de bonne grâcez, il ne feroit pas mal de prendre quelques leçons. Point d'autre usage [que] d'un maistre de danse. Mais je crois que pour celui-là on ne sçaura trouver mauvais. Pour éviter les jugements des esprits mal faits, on peut s'en servir sans éclat et sans que vous en sachiés. Il suffira d'en escrire à Mr. Jallabert que vus l'ababdibbés à sa xibdyute, et je luy expliquerois ce que c'est.

Que dirés-vus de moi, de vous proposer une affaire de cette nature, surtout à l'âge où je suis. Mais je ne me fais nul scrupule d'une chose si innocente, parceque, à mon avis, un ministre ne doit rien avoir de rebutant et qui empesche qu'on ne l'estime à tous égards.

Je suis en peine à l'égard de Messieurs vos Collègues que vostre fils m'a dit estre malades. Je prie Dieu qu'il les rétablissent en une parfaie santé, et qu'il fortiie la vostre.

Je suis d'une manière invariable,

Monsieur et très honoré frère,

Vostre très humble et très obéissant serviteur,

Signée : Tronchin

---

- Lettre de J.F. Ostervald à L. Tronchin, du 27 décembre 1704.  
Inventaire : L'arrivée de la patente est toujours imminente. - Critique très diplomatique des Cantiques de Mr. Pictet ( Ostervald s'exerce à l'art de parler sans rien dire). - Les raisons pastorales d'Ostervald pour ne pas confier à son fils à un maître de danse : on a l'œil sur moy.

Monsieur et très honoré Père,

Je reus, mercredi dernier, votre lettre du 23 de ce mois, et je vous remercie très humblement de ce qu'il vous a plu de joindre mes Lettres pour Londres à votre paquet. L'imprimé que la Société royale viedra apparement avec les papiers que j'attens Je recevrai aussy la paente où nos noms sont marquez, et j'auroi l'honneur de vous en envoyer un exemplaire pour vous

Nous avons vu icy <sup>P</sup> les cantiques de M. Oictet Pn louë forty son dedssein. C'est un grand bien qu'il ait rompu la glace. Tout ce que l'on dit, c'est qu'il serait à souhaiter ~~c'est qu'il seroit à souhaiter~~, c'est qu'avant que de publier ces cantiques, on eut pris les avis de ceux qui en ont de bons. Ils seroient dans une forme plus parfaite, et on les recevrait peut-estre sans changement dans d'autres Eglises.

On fait diverses remarques, soit pour la poésie, soit pour le fond mesme, qui ne sont pas à rejeter. On doit toujours prendre du tems avant que d'imprimer ces sortes d'ouvrages. L'impression engage à les conserver sans changement. C'est pour cette raison que nous ne faisons pas encore imprimer nostre culte.

Il m'est impossible, Monsieur, . . .

voir page 416. !

Lettre de J.F. Ostervald à L. Tronchin, du 31 décembre 1704.

Original autographe – BOU Genève - Archives Tronchin/vol.52 p.152

Inventaire : Le nouveau culte de Genève est apprécié à Berlin.- L'ouvrage de Mr. Jaquelot vise à enterrer Mr. Bayle et autres libertins de cette sorte.- Mr. Turretin dirait-il exhorté Mr. Jaquelot à oeuvrer à la réunion des protestants et à une réforme du culte réformé traditionnel. ?- Berlin offre à Genève un tableau du Roi de Prusse à la demande d'Ostervald.- Mr. Laplacette de Copenhague accueille favorablement le nouveau culte de Genève.- Les gens de mérite et de condition d'Orange, réfugiés à Genève, louent la nouvelle forme du culte.- L'attente d'un tel changement se manifeste par tout [en Europe protestante]. Ostervald n'est pas le seul à en estre persuadé. Il faut prendre garde à ce que les nouveautés liturgiques ne se multiplient pas, éviter le désordre, viser à l'unité.- Mr. Calandrin n'est pas chaud pour la nouvelle forme du culte genevois.- Quelques remarques d'exégèse du professeur Capel aux citations vétero-testamentaires du catéchisme d'Ostervald.- Mlle Chamier regrette le départ du ministre Du Mas pour Copenhague.

Monsieur et très honoré Père,

Depuis la lettre que j'eue l'honneur de vous écrire on me marque certaines choses dont je n'ay as cru devoir différer à vous faire part. Mr. Ancillin me marque ce qui suit sur l'article du culte. Je vous prie, Monsieur, d'en faire part à Mr. Turretin.

Mr. Ursinus, nostre évesque, travaille, par ordre de sa Majesé, à une liturgie pour nos Eglises Réformées. Il a copie de ce que vous m'aviés envoyé de la vostre. Il attend le reste avec impatience. Il m'a assuré que

cette liturgie seroit aussi pour nos Eglises françoises. Que le Roi s'en estoit expliqué, *mais on tient la chose secreste, de peur des oppositions.*

Mr. Jaquelot aura part à cette affaire. Il a fait un ouvrage contre le Dictionnaire de Bayle, que Desbordes imprimera à Amsterdam. On dit qu'il y enterrera Mr. Bayle et tous les libertins de son caractère.

Mr. Turretin a escrit à Mr. Jaquelot une ample lettre, par laquelle il l'exhorte à s'employer à la réunion des protestants, et où il luy parle aussi de la nécessité de réformer nostre culte. Mr. Jaquelot luy a fait une ample réponse, qu'il vous aura peut estre communiquée.

J'ay obtenu pour la République de Genève, le portrait du Roy. J'en donne avis à Mr. Chouet qui m'en a escrit depuis peu. (J'envoie la lettre de Mr. Ancillon à Mr. Chouet par mon fils.)

Pour en revenir au culte. Mr. De la Placette approuve extrêmement votre forme de service. Il me témoigne qu'on lui avoit fait un extrême plaisir de luy avoir écrit avec quel fruit vous l'aviée introduite. J'ay appris par des gens de mérite et de considération d'Orange, que l'on goustoit fort à Genève, les nouveaux exercices qu'on y a introduits, et qu'ils sont très fréquentés. Ce changement est un préjugé favorable pour les autres Eglises, pourvu que Dieu vous conserve encore quelques tems l'illustre Mr. Tronchin. Je ne désespère pas qu'il ne change bien des abus et qu'il ne fasse revenir les esprits prévenus qui ne voyent pas combien une bonne forme de culte nous est nécessaire. Lorsque vous lui écrirez, je vous prie de l'assurer de mon extrême vénération pour luy. Ancillon.

Au reste, je vous dirois en secret, que je marque à Mr. Calandrin (mon fils luy rendra la lettre à Mr. Ancillon) que l'on gouste et louë fort icy l'établissement que l'on a fait à Genève de deux exercices se à ceux de votre Eglise, et que nostre Evesque en a témoigné de la joie. Entre nous je soupçonne un peu Mr. C. [Calandrin] de n'avoir pas été trop favorable à cet établissement, et c'est pour cela que je luy en écris.

Voilà Monsieur, ce que Mr. Ancillon m'écrit du 20 octobre, d'où l'on peut, ce me semble, conclure que, de toutes parts les choses se disposent à perfectionner nostre Culte. Pour cela il faut que des gens zélés et ptudrnts agissent, et surtout qu'on ne précipite rien. Si trois ou quatre Eglises s'accordent, les autres suivront tost ou tard. Mais si chaque Eglise établit un culte différent, la confusion n'en deviendra que plus grande. Je prie Mr. Turretin de presser cela, s'il le juge à propos, lorsqu'il écrira à Beerlin ou ailleurs.

J'ay eu des lettres de Londres, de Mr. Capel et de Melle Chamier. Mr. Capel, qui a esté mon professeur à Saumur, il y a 26 ans, me témoigne toujours bien de l'amitié. Il m'écrit une longue lettre sur six ou sept passages des prophètes que je cite dans mon catéchisme, comme sur Isaïe VII, Aggée II, 9, et quelques autres Son but est de montrer que ces passages peuvent estre contestés pr les Juifs et les Incrédulés, parce qu'ils ont

—  
—

—

Tronchin  
Ancillon

—  
—

—  
—

—

un sens littéral. Je ne luy répondrois pas dans le détail, parceque cela prendroit trop de tems, et qu'il est plus habile que moy. Il a toujours un caractère franc et enjoué dans sa vieillesse.

Melle Chamier me mande ce qui suit, au sujet de Mr. Du Mas. L'Eglise de Cestrefiels n'est pas remplie comme nous le croyoos. Mr. Du Mas a esté extrémement gousté du peuple, mais Ms les Ministres l'ont trouvé trop délicat et la voix trop basse. Il a trouvé une lettre de vocation pour estre collègue de Mr. Laplacette à Copenhague. *Faites-moi la grâce de marquer ceci à Mr. Ttronchin.* Nous avons regret de perdre Mr. Dumas. C'est un vrai Ministre. Il a presché avec applaudissemens. S'il avoit eu de quoy attendre icy, il n'auroit pas allé en Danemarck. Il aimoit ce païs. Il presche avec netteté, et il touche. Mais certains vieux ministres ne peuvent croire que les jeunes ayent plus de savoir qu'eux.

Je finis cte lettre et cette année, Monsieur, en demandant à Dieu vostre conservation, avec toute l'ardeur dont je suis capable, et en vous réitérant les assurances du profond respect e de l'attachement inviolable avec lequel je suis,

Monsieur et très honoré Père,  
vostre très humble et très obéissant serviteur.

*Signée* : J.F. Ostervald

---